

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Bilan de la consultation du public
organisée du 1^{er} septembre au 3 octobre 2022

Tome 7

SOMMAIRE

I.	RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	3
II.	MODALITES DE LA CONSULTATION DU PUBLIC.....	3
III.	BILAN DE LA CONSULTATION	5
IV.	CONTRIBUTIONS DU PUBLIC	21

I. Rappel du contexte réglementaire

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Dinan Agglomération a été arrêté dans sa version projet au conseil communautaire du 28 février 2022. Le PCAET est établi pour une durée de 6 ans (2021-2026) ; le projet constitue la réponse stratégique et opérationnelle des acteurs du territoire aux problématiques du dérèglement climatique. Il vise à engager le territoire dans une transition énergétique et écologique partagée à l'échelle locale.

Conformément au code de l'environnement, et notamment les articles L.229-26 et suivants et R.229-51 et suivants relatifs aux PCAET, L123-19 et suivants relatifs à la participation du public pour les projets non soumis à enquête publique et R.122-17 relatif à l'évaluation du PCAET ; une consultation du public a été mise en place avant son adoption définitive.

La consultation du public s'inscrit dans un cadre réglementaire bien défini, différent en cela de la démarche de co-construction qui a été menée avec les services de Dinan Agglomération, les communes et partenaires.

II. Modalités de la consultation du public

Dans le cadre de la procédure d'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), une consultation publique est organisée par voie électronique sur le site Internet de Dinan Agglomération ainsi qu'au siège administratif et 2 antennes de Dinan Agglomération sur le projet de PCAET arrêté par le Conseil Communautaire, le 28 février 2022.

La consultation du public s'est déroulée du 1^{er} septembre au 3 octobre jusqu'à 12h00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Un avis de consultation publique a été publié avant l'ouverture de la période de consultation :

- Par voie numérique sur le site Internet de Dinan Agglomération à l'adresse suivante : <https://www.dinan-agglomeration.fr>
- Par voie d'affichage au siège de Dinan Agglomération, aux maisons intercommunales de Broons et Matignon

Une conférence de presse a également été organisée. Elle s'est tenue le 26 août avec la présence de Philippe Landuré, Vice-président chargé de la prospective et transition écologique.

Le dossier mis à disposition du public comprenait :

- 1) Le projet du PCAET de Dinan Agglomération arrêté le 28 février 2022 :
 - Le diagnostic territorial « air-climat-énergie »
 - La stratégie « air-énergie-climat »
 - Le programme d'actions 2021-2026
 - L'évaluation environnementale stratégique
- 2) La délibération du conseil communautaire en date du 28 février 2022 arrêtant le projet du PCAET

- 3) L'avis de l'Etat sur le projet du PCAET, reçu le 28 avril 2022
- 4) L'avis de la MRAe sur le projet du PCAET, reçu le 10 juin 2022

Ce dossier était consultable :

- Par voie numérique, sur le site internet de Dinan Agglomération à l'adresse suivante : <https://www.dinan-agglomeration.fr>;
- En version papier, au siège de Dinan Agglomération et aux maisons intercommunales de Broons et Matignon.

Le public pouvait formuler ses observations :

- Par voie numérique à l'adresse suivante : pcaet@dinan-agglomeration.fr;
- Sur un cahier numéroté, mis à disposition du public au sein des 3 sites, aux adresses et horaires d'ouverture indiqués à l'article 4 du présent arrêté.

La consultation du public donne lieu à un bilan des observations et des réponses apportées, objet du présent rapport. Après adoption définitive du PCAET par le conseil communautaire, ce bilan sera consultable sur le site de Dinan Agglomération pour une période de 3 mois.

III. Bilan de la consultation

Les registres papiers mis à disposition du public au siège de Dinan Agglomération et aux antennes de Broons et Matignon n'ont fait l'objet d'aucune rédaction d'observation.

Ce bilan de la consultation vise à rendre compte des contributions reçues préalablement à l'adoption définitive du PCAET. Les observations, remarques, questions similaires ont été compilées afin de dresser une synthèse des expressions des participants. Ce bilan n'a donc pas pour objet d'apporter une réponse individuelle à chaque contribution.

La consultation a suscité l'expression de 17 contributions :

- Douze habitant(e)s dont une relayée par Les Vigilantes (avis anonyme n°1, l'avis anonyme n°2 a été reçu directement par messagerie)
- Deux associations : Citoyens Investis dans le Développement Responsable et l'Ecologie (CIDRE), Les Vigilantes également organisatrices de deux ateliers publics sur le PCAET
- Un élu Maire et Vice-président de Dinan Agglomération
- Le conseil de développement de Dinan Agglomération
- La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

1 contribution a été adressée en dehors des délais. Des réponses sont toutefois apportées aux observations exprimées par le contributeur. Les 18 contributions sont intégrées dans leur entièreté dans le bilan de la consultation.

Le tableau ci-dessous liste les thématiques abordées par les contributions ; une contribution abordant souvent plusieurs thèmes.

Thématiques abordées	Nombre de contributions
Ambition portée par le PCAET	13
Communication, concertation, implication citoyenne	10
Programme d'actions	9
Données, indicateurs, suivi, contenu du programme d'actions	5
Exemplarité de l'EPCI	4
Changement de comportement et formation	6
Sobriété	6
Agriculture et alimentation	5
EnR (méthanisation, éolien, photovoltaïque, citoyens)	6
Mobilité	3
Habitat	3
Vulnérabilité du territoire	2
Déchets et économie circulaire	2
Numérique, entreprises, culture	2
Réglementaire	1

Thématiques abordées	Eléments de réponses de Dinan Agglomération
<p>Ambition portée par le PCAET</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déception, tristesse, colère, avis négatif et souhait que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) se donne les moyens d'aller vers la population et d'oser parler des enjeux et du retard pris par le territoire et de proposer collectivement des priorités • Manque de stratégie globale et d'ambition au regard des enjeux climatiques et énergétiques • Un objectif de réduction des émissions de GES incompatible avec la souveraineté alimentaire • Demande de mesurer les conséquences d'une baisse colossale des GES agricoles sur le territoire (-76% en 2050) avant de l'entériner • Revoir à la hausse les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), engager une réflexion sur la nécessaire redirection de certaines activités du territoire • Un programme d'actions manquant de cohérence • Déséquilibre entre les enjeux traités et les fonds alloués • Un document finalisé pour des raisons réglementaires sans objectif de planification • S'inspirer de la convention citoyenne • Nécessité d'aller plus loin dans les ambitions portées... beau premier travail • Pourquoi vouloir atteindre l'objectif national de neutralité carbone à l'échelle d'un EPCI ? • Les seules actions dépendant des compétences de Dinan Agglomération ne peuvent répondre à elles seules à l'ambition des enjeux environnementaux • PCAET peu crédible, en décalage avec les besoins réels, n'assumant pas le retard pris sur de nombreux sujets : imperméabilisation des sols, densification et lutte contre l'étalement urbain, économie circulaire, récupération d'eau pluie, circulations douces, etc. 	<p>Ce PCAET représente le premier exercice de planification d'une stratégie de transition énergétique et de changement climatique pour le territoire. Il résulte d'un premier exercice réflexif de projection du territoire vers une neutralité carbone à l'horizon 2050.</p> <p>Cette projection s'inscrit dans la conformité réglementaire et fait référence aux documents cadres supérieurs (Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) révisée en avril 2020 et Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)). Elle porte un objectif ambitieux de diminution des GES de -83% (année de référence 2015) à l'horizon 2050 afin de ne pas dépasser un réchauffement planétaire de 2°C.</p> <p>Le PCAET n'est pas une démarche figée ; la première trajectoire dessinée sera réinterrogée au sein du Schéma de Cohérence Territorial valant PCAET (SCoT-AEC) dont les travaux ont débuté en novembre 2022. Ces travaux intégreront et s'inscriront dans la trajectoire régionale modifiée du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires bretons (SRADDET). Le SRADDET adopté en 2020 inscrit une trajectoire bretonne sur le facteur 4, précédent objectif de la SNBC initiale. Depuis 2022, le Conseil Régional travaille sur un réalignement des objectifs air-énergie-climat régionaux aux nouveaux objectifs européens et de la loi climat et résilience ; à savoir une contribution à l'atteinte planétaire de la neutralité carbone.</p> <p>L'objectif d'intégrer le PCAET au sein du schéma de cohérence territoriale est de permettre une meilleure articulation entre la trajectoire de réduction de GES et de consommation énergétique et les politiques d'aménagement territorial et notamment d'urbanisme.</p> <p>Après l'adoption définitive du PCAET, Dinan Agglomération sera coordinateur de la transition énergétique. L'EPCI sera à l'écoute des propositions des acteurs locaux porteurs d'actions s'inscrivant et enrichissant les orientations du programme d'actions 2021-2026. : des moyens d'accompagnements, de facilitation de leur mise en œuvre seront recherchés.</p>

Communication, concertation, implication citoyenne

- Modalités d'organisation de la consultation publique : absence d'animation sur le territoire, durée courte pour s'imprégner du contenu des documents
- L'EPCI n'a pas porté la rédaction du PCAET auprès de la population ... la consultation mise en place semble conçue pour dissuader tout citoyen de s'intéresser aux enjeux de l'énergie et du climat
- Faiblesse et verticalité des moyens mis en place pour la consultation du public
- Déficit de démocratie participative durant la conception du PCAET
- Manque d'implication des citoyens, des entreprises dans l'élaboration du PCAET, pourquoi ?
- Y a-t-il des actions de participation citoyenne prévues dans les années à venir par Dinan Agglomération autour des enjeux du PCAET ? quels objectifs viseront-elles ?
- Dynamique du PCAET très positive en interne de Dinan Agglomération avec des présentations qualitatives au sein des instances
- Mener des actions de communication fortes ... pour opérer une transformation en profondeur
- Manque de communication... souhait de plus de concertation
- Manque d'un document de synthèse
- Mettre en place des consultations et enquêtes publiques comparables au PLUi-H pour s'assurer de la participation et de l'engagement des habitants

La consultation du public sur la version projet du PCAET s'est inscrit dans le cadre réglementaire bien défini par l'article L123-19 du code de l'environnement.

Elle est différente de la démarche de construction qui a été mise en place lors de l'élaboration. S'agissant d'un 1^{ier} exercice de planification « air-énergie-climat », l'un des objectifs était l'acculturation aux enjeux climatiques et énergétiques des élus communautaires, communaux et des services de l'EPCI.

Le diagnostic, les enjeux et la définition des orientations stratégiques ont été partagés et travaillés au sein d'ateliers participatifs organisés en 2019 dans plusieurs endroits du territoire. Pour ce 1^{ier} PCAET, le programme d'actions repose essentiellement sur des actions de maîtrise d'ouvrage de l'EPCI. Celles-ci, pour un grand nombre d'entre elles, s'appuient dans leur conception ou mise en œuvre sur des collaborations avec des partenaires locaux (par ex. Plan Alimentaire Territorial, Plan de Déplacement Communautaire, Atlas de la Biodiversité Intercommunale, Accompagner les entreprises dans les transitions, etc.)

La participation citoyenne est inscrite dans le programme d'actions, notamment l'action n°11 « promouvoir les projets citoyens d'EnR ». L'action n°37 « sensibiliser, informer et accompagner au changement » s'adresse aussi au citoyen. Elles ont pour objectifs : l'acquisition de connaissances sur le changement climatique, d'accompagner des dynamiques individuelles et collectives (prise de responsabilité, mise en mouvement pour répondre aux enjeux climatiques). Ces fiches-actions renseignées par des actions sous maîtrise d'ouvrages de l'EPCI seront enrichies d'actions portées par d'autres structures s'inscrivant dans ces objectifs.

Un document de synthèse et de communication sera élaboré en 2023 sur les objectifs et la trajectoire définie par ce 1^{ier} PCAET.

Tirant des enseignements des premiers exercices de planification et d'élaboration de stratégies, le SCoT AEC intègre un processus de concertation publique tout au long de son élaboration. Elle a d'ailleurs débuté en novembre 2022 par une grande enquête

	« construire le territoire de demain, imaginez, participez ! » où plus de 900 personnes ont répondu (au 22/12/22 – chiffre non définitif – fin de la consultation 2 janvier 2023).
<p>Programme d'actions – remarques générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire ressortir davantage les problématiques et enjeux dans les textes introductifs des fiches-actions et privilégier des entrées thématiques plutôt que la compétence • Défaut d'information sur les fiches-actions : absence d'information sur les financements, calendrier, indicateurs inadaptés au suivi • Des fiches-actions au contenu dense qui mériteraient d'être synthétisés par des schémas • Prendre exemple sur la charte « Parc naturel Régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude » et revoir la mise en forme des fiches-actions en mettant en avant ce qui est du ressort des compétences de l'EPCI, ce sur quoi l'EPCI peut-être levier d'actions • Quel calendrier de mise en œuvre du programme d'actions ? • Trop d'études pas assez d'actions opérationnelles • Des actions trop peu efficaces à l'échelle de l'EPCI, ciblant des secteurs peu émetteurs de GES (gestion des déchets, assainissement) ou visant un public trop restreint (agents de l'EPCI, véhicules de l'EPCI) • Des actions décousues et sectorielles sans ambition • Représente un répertoire d'actions déjà existantes • Souhait d'actions plus nombreuses sur la diminution des GES • Le travail de réflexion et d'action est-il fait avec les acteurs du territoire ? 	<p>Le programme d'actions du PCAET porte sur la période 2021-2026. Ces délais de réalisation sont l'expression de la volonté des élus communautaires de ne pas attendre la fin de la procédure réglementaire d'adoption des documents constitutifs du PCAET pour s'engager dans l'action.</p> <p>Concernant les remarques sur la forme et la façon dont les fiches-actions ont été rédigées celles-ci seront prises en compte et étudiées lors de son évaluation à mi-parcours ou de sa révision.</p> <p>Les fiches-actions dont certains éléments n'ont pas été renseignés le seront dans le cadre du suivi annuel du programme d'actions. Les indicateurs des fiches-actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI ont été travaillés et choisis avec les services.</p> <p>Chaque fiche-action contient une case « partenaires » qui représente les principaux acteurs qui sont associés à la mise en œuvre de celle-ci soit en tant que financeur, expertise technique, opérateur. Parmi eux l'on retrouve des acteurs du territoire.</p>
<p>Données, indicateurs, suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Données utilisées sont anciennes (2010) voire erronées (hauteur des marées centennales) • Comment le potentiel de stockage carbone de l'agriculture a-t-il été estimé ? 	<p>Pour l'élaboration du diagnostic et de la stratégie, Dinan Agglomération s'est appuyé sur les outils régionaux mis à sa disposition. Les données utilisées, notamment les éléments chiffrés portant sur les émissions de GES, consommations énergétiques proviennent de l'outil Ener'GES et l'évaluation du potentiel de</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'indicateurs et d'objectifs chiffrés : quels résultats chiffrés attendus pour chaque fiche-action, quelle baisse des émissions de GES ? • Le PCAET a-t-il vocation à être un document de planification pour Dinan Agglomération ? si oui, à quelle échéance comptez-vous ajouter des objectifs chiffrés mesurables, afin de savoir si les actions prévues sont efficaces ? quelles sont les actions prioritaires parmi les 38 fiches-actions ? si non, comment se renseigner sur la stratégie de Dinan Agglomération face au dérèglement climatique ? • Demande mise en place d'un suivi et d'une évaluation du PCAET • L'EPCI utilise-t-il des outils existants tels que ceux proposés par le think tank « the Shift Project » ? 	<p>stockage carbone de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB).</p> <p>Depuis la rédaction de ces documents, un nouvel outil régional a été mis en place ; il s'agit de TerriSTORY®. Celui-ci alimenté par Air Breizh et l'OEB comprend une mise à jour plus régulière des données GES, énergétiques et polluants atmosphériques. Le volet AEC du SCoT utilisera ces données.</p> <p>Les données du diagnostic concernant le littoral et la hauteur des marées centennales sont issues de documents produits par les services de l'Etat. En l'occurrence, il s'agit de simulations de submersions marines et par conséquent d'hypothèses de montée du niveau marin.</p> <p>Les 38 actions du programme d'actions n'ont pas été priorisées, ni hiérarchisées. L'objectif étant que toutes soient mises en œuvre durant la période 2021-2026.</p> <p>Le suivi et l'évaluation est partie intégrante du PCAET. Un suivi annuel sera réalisé sur les indicateurs territoriaux suivants : émissions GES et polluants atmosphériques, consommation et production d'énergies, stockage carbone et adaptation au changement climatique. D'autre part l'EPCI s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de ses politiques avec la démarche Territoire engagé dans les transitions – label Climat-Air-Energie promue par l'Ademe. Il s'agit d'un outil européen de management qui permet à l'EPCI d'être accompagné par un conseiller pour un suivi annuel du programme d'actions et audité par une commission nationale du label sur les acquis et marges de progressions.</p>
<p>Exemplarité de l'EPCI</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration et l'expression des politiques de Dinan Agglomération ont besoin d'intelligence collective : faire se rencontrer la sphère des élus et la sphère des citoyens • Jouer un rôle de chef d'orchestre : arpenter le territoire, communiquer, écouter, faciliter le travail des acteurs de terrain 	<p>A la fois dans son élaboration et aussi dans sa mise en œuvre le PCAET associe les communes et encouragent celles-ci à s'engager dans les transitions. 14 d'entre elles, sur la base du volontariat, ont inscrit un des projets portés par la mandature actuelle répondant aux enjeux d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique. Une animation de mise en réseau des 64 communes (65 avec l'intégration de Beaussais sur Mer en 2023) est programmée.</p>

œuvrant dans le sens de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

- Posture de résistance refus de mettre de l'énergie dans la participation citoyenne, associative, en acteurs engagés... conduira à subir les crises
- S'appuyer sur les élus communaux pour relayer l'information sur le PCAET auprès des habitants
- Dans un contexte d'incertitude et d'urgence, définir une éthique de l'action publique communautaire – juger de la pertinence d'une action en s'appuyant sur trois questions de Valérie Masson Delmotte, climatologue membre du GIEC : est-ce que l'action envisagée nous prépare mieux à faire face à un climat change ? est néfaste ou bénéfique pour les terres et la biodiversité ? va conduire à verrouiller ou éviter des émissions de GES ?
- Stopper les longues études et agir efficacement en s'appuyant sur de l'expertise (ADEME, CEREMA, CAUE, etc.), s'inspirant d'expériences d'autres territoires (BRUDED, ADOPTA) pour transformer rapidement son territoire
- Mener des actions exemplaires sur les bâtiments publics, les enjeux du PCAET devraient amener les élus à réexaminer des projets en cours d'élaboration, tel que la piscine de centralité ou pourrait être revu la taille des bassins et sa vulnérabilité énergétique
- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la commande publique et se donner les moyens de vérifier la bonne mise en œuvre de ces critères par les prestataires retenus
- SPASER, semble peu ambitieux
- Montrer l'exemple en mettant en place des récupérateurs d'eau sur les bâtiments publics
- Les citoyens trouveront toujours injuste si des entreprises, les politiques ne font pas d'abord preuve d'exemplarité

Elle s'appuie sur les projets portés par ces 14 communes. Ainsi tous les ans des rendez-vous seront organisés pour échanger sur des retours d'expériences, des visites de terrain sur des thèmes tels que les EnR, l'utilisation des matériaux biosourcés dans la réhabilitation et la construction, etc. Des structures (expertises, réseau d'élus, ...) telles que BRUDED, CEREMA, AILE pourront être mobilisées pour alimenter le contenu de ces journées.

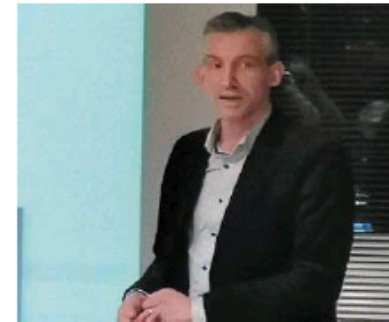
Lanvallay

Le Plan climat air énergie territorial présenté aux élus

Vendredi, Philippe Landuré, vice-président Dinan agglomération en charge de la prospective et de la transition écologique, a été invité au conseil municipal, pour présenter le PCAET (Plan climat air énergie territorial).

« Il s'agit d'un projet de développement durable coconstruit avec les acteurs du territoire, de l'habitant au monde associatif, en passant par les entreprises locales du secteur industriel, agricole, etc., explique le vice président. La loi de Transition énergétique pour une croissance verte a confié l'élaboration et l'animation de cette démarche stratégique et opérationnelle aux établissements publics de coopération intercommunale. »

Très technique avec diapositives à l'appui, l'élu a donné les directions à prendre, pour l'agglomération à horizon 2050. Le PCAET c'est limiter l'ampleur du changement climatique, en réduisant les émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre



Philippe Landuré, vice-président Dinan agglomération en charge de la prospective et de la transition écologique. | PHOTO : OUEST-FRANCE

(GES) et/ou en protégeant et améliorant des puits et réservoir de GES (forêts et sols).

Parmi les chiffres clés, Philippe Landuré explique qu'il faudra diviser par six les émissions de gaz à effet de serre et par deux la consommation d'énergie.

Depuis l'adoption du projet de PCAET, Philippe Landuré, Vice-président chargé de la prospective et transition écologique, se propose et intervient à la demande des élus en conseil municipal

	<p>pour présenter la stratégie de transition énergétique et changement climatique, ses enjeux, son programme d'actions.</p> <p>L'Action n°32 rénover, construire et entretenir à faible impact carbone et énergétique porte sur le patrimoine public de l'EPCI. Elle rassemble des actions participant au rôle d'exemplarité de l'EPCI. Ainsi, l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'immobilier et de l'énergie (SDIE) vient d'être lancé au mois de novembre 2022.</p> <p>Dinan Agglomération depuis sa création intègre des critères environnementaux et sociaux dans les procédures formalisées du marché public. Actuellement 80% des marchés formalisés intègre au moins une considération environnementale. Par ailleurs ce pourcentage n'intègre pas les marchés dont l'objet même traite de l'environnement. En ce qui concerne les critères sociaux, 28% des marchés formalisés comporte au moins une clause.</p> <p>Avec le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (Action n°25 SPASER), Dinan Agglomération se fixe les objectifs suivants : atteindre en 2025, 100% des marchés formalisés avec une disposition environnementale et 30% avec une disposition sociale. Cet outil est un moyen de travailler sur l'exemplarité de l'EPCI et aussi d'inciter et accompagner les entreprises à proposer des prestations respectueuses de l'environnement ou répondant aux enjeux écologiques.</p>
<p>Changement de comportement et formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une nécessité pour faire face aux enjeux forts du dérèglement climatique ; • Nécessaire accompagnement des habitants, entreprises • Le cadrage réglementaire (PLUi) : un levier puissant pour opérer des changements ; • Passe par la formation, l'expertise sur les enjeux de transitions écologiques ; • Quelle stratégie pour toucher des publics éloignés de ces sujets ? 	<p>L'action n°37 sensibiliser, informer et accompagner au changement est porteuse de cette intention à travers la méthode des conversations carbone permettant à chaque individu de pouvoir acquérir ou conforter ses connaissances sur les enjeux du changement climatique et de se mettre en position d'agir.</p> <p>Un dispositif de financement des travaux de maîtrise des consommations énergétiques, de production d'EnR, d'économie circulaire, etc. à destination des entreprises est proposé par Dinan agglomération depuis septembre 2022 ; il s'agit de l'aide « éco-transition ». Cette action s'inscrit dans la fiche-action n°16</p>

	<p>« accompagner les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique ».</p> <p>Sur le sujet d'une stratégie pour toucher des publics éloignés de ces sujets ; les administrations, associations, entreprises, collectifs peuvent s'inscrire dans le PCAET pour amplifier sa portée et proposer des actions, expérimentations porteuses de cet objectif.</p>
<p>Sobriété</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'ambition sur la sobriété : revoir les habitudes, les pratiques, abandonner certaines activités (industries, élevages trop polluants) et accompagner dans les reconversions • Nécessaire abandon d'une vision du monde centrée sur le progrès et la croissance • Le tout technologie n'est pas la solution au risque de l'effet rebond ou de déporter l'empreinte carbone en dehors du territoire • Nécessité de mettre l'accent sur la sobriété, le PCAET semble plutôt pencher pour les solutions technologiques visant à améliorer l'efficacité du système • Manque d'une fiche-action sur la sobriété • Manque des actions portant sur l'efficacité et la maîtrise des consommations énergétiques 	<p>Le programme d'actions ne contient pas une fiche-action dédiée à la sobriété, l'efficacité et la maîtrise des consommations énergétiques. Ces thématiques se retrouvent dans plusieurs d'entre elles sous différentes approches (étude, conseil, ingénierie, aide financière, communication, etc.). Il s'agit des fiches-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action n°8 réaliser un schéma directeur des énergies, - Action n°9 déployer le service de conseil en énergie partagé - Action n°14 engager une démarche exploratoire pour la valorisation de la chaleur fatale issue de l'incinération des déchets - Action n°21 créer une maison de l'habitat - Action n°22 requalifier le bâti existant - Action n°32 rénover, construire et entretenir à faible impact carbone et énergétique - Action n°37 sensibiliser, informer et accompagner au changement <p>Le conseil communautaire du 19 décembre 2022 a approuvé la charte EcoWatt. Dinan Agglomération s'engage ainsi dans des actions de sobriété sur son propre patrimoine. Dinan Agglomération déploie une communication auprès des habitants via son site Internet, des communes et entreprises les encourageant à s'inscrire dans cette démarche de sobriété et d'atténuation du risque de coupures électriques hivernales.</p> <p>Les réflexions du PCAET vont se poursuivre dans les travaux du SCoT AEC dont la délibération de prescription (mai 2022) inscrit la sobriété comme un défi à relever.</p>

<p>Agriculture et alimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Imaginer un modèle agricole plus local et résilient, plus sobre au niveau énergétique, au niveau des intrants, des importations/exportations • Le PCAET proposé ne permet pas d'éviter le processus d'agrandissement des exploitations et la diminution du nombre d'agriculteurs • Evolution des actions « bassin-versant » en contradiction avec les enjeux décrits dans le PCAET • Besoin en main d'œuvre, outils adaptés pour l'entretien du bocage par les agriculteurs • Vif regret des agriculteurs de l'ajout du label haie sans concertation préalable dans le dispositif des paiements pour services environnementaux • Système alimentaire local résilient : apporter des précisions sur les actions et leur financement • Faire connaître l'ensemble des producteurs locaux, sensibiliser à l'achat de produits locaux • Réintégrer dans les contrats de bassins-versants » les actions d'échanges parcellaires et de lutte contre l'érosion et la conservation de la matière organique des sols • Réduire l'empreinte écologique : absence de réflexion sur la réduction et la taille des élevages ou la promotion d'une alimentation moins carnée • Diminuer la part de l'agro-industrie sur le territoire • Quel accompagnement des agriculteurs déjà en place pour des changements de pratiques et des conversions ? • Existe-t-il une stratégie autour de l'enjeu du renouvellement de la population agricole ? augmenter le nombre d'agriculteurs avec des systèmes agricoles durables et résilient ? • Un manque de lisibilité entre la stratégie de la baisse des GES et les objectifs du programme d'actions au niveau agricole (ACTE 1) • La seule amélioration des moyens de culture ne résoudra pas l'enjeu de réduction des GES du secteur agricole 	<p>Un PCAET n'a pas de pouvoir ou capacité d'agir puissante pour modifier en profondeur le modèle agricole intensif. Ces problématiques sont traitées et débattues aux échelons supérieurs national et européen avec les directives de la politique agricole commune.</p> <p>Pour autant, un EPCI à travers ses missions peut insuffler et accompagner des agriculteurs locaux vers des pratiques agro-environnementales répondant à divers enjeux de qualité de l'eau, d'adaptation des cultures au changement climatique, etc.</p> <p>Le programme d'actions 2021-2026 du PCAET contient 4 fiches-actions s'adressant spécifiquement à l'activité agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action n°1 favoriser la transition agroécologique des exploitations agricoles - Action n°2 gérer durablement le maillage bocager - Action n°3 expérimentation et déploiement du paiement pour services environnementaux - Action n°4 encourager le développement d'un système alimentaire local résilient <p>Il existe un catalogue des producteurs locaux dédiés à la restauration collective. La réalisation d'un catalogue à destination du grand public fait partie du programme d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT). La sensibilisation à une alimentation moins carnée et végétarienne est traitée par des formations auprès des cuisiniers des restaurants scolaires et des particuliers avec la mise en place de « défis famille à alimentation positive » ou l'accueil en 2022 de la maison de l'alimentation.</p> <p>Inscrite dans la fiche-action n°1, les actions « bassin-versant » réalisées en 2022 ne se sont pas « limitées » mais focalisées particulièrement sur le captage de la Ville Bézy, en réponse aux attentes et obligations d'agir sur ce territoire. Toutefois, des actions portées par l'EPCI ont pu être développées sur d'autres zones comme dans le cadre du plan d'action « métabolites ».</p>
---	---

	<p>Dinan Agglomération conduit actuellement des mesures sur des zones stratégiques pour réduire l'éclatement parcellaire et favoriser l'implantation de pratiques ou systèmes plus vertueux. En parallèle, d'une action portée dans le cadre de sa stratégie agricole et du PAT, où en partenariat avec la chambre régional d'agriculture de Bretagne, Agriculture paysanne et le réseau transmission, elle conduit une démarche sur l'ensemble du territoire communautaire auprès des agriculteurs proche de la retraite et des candidats à l'installation sur la transmission des exploitations permettant également de maintenir des exploitations en réduisant les dispersions parcellaires.</p> <p>En 2023, le déploiement des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) permettra également de travailler plus largement, avec des possibilités d'accompagnements des agriculteurs volontaires.</p> <p>Effectivement, l'étude agricole « Bas Carbone » réalisé dans le cadre d'ACTE 1 financée par l'ADEME, a simplement conduit à identifier les principes d'actions semblant les plus pertinents à mobiliser sur le territoire pour atteindre les objectifs de réduction de GES ou de séquestration du Carbone.</p> <p>Faute d'ACTE 2, la programmation de mesures, leurs modalités de mises en œuvre et les indicateurs atteignables... n'ont pas été définis. Des outils financiers ou techniques peuvent déjà être mobilisés en la matière, comme pour la création ou gestion durable du bocage (dispositif Breizh Bocage, MAEC et PSE), l'aide à l'investissement sur la couverture des fosses (Aide PCAEA). Pour finir, un programme européen LEADER sur la période 2023-2027 pourrait être un moyen d'engager des actions identifiées lors de cette étude et de questionner la maîtrise d'ouvrage de celles-ci ; l'EPCI n'ayant pas vocation à porter toutes les actions s'inscrivant dans un PCAET.</p>
--	--

<p>EnR (méthanisation, éolien, photovoltaïque, citoyens)</p> <ul style="list-style-type: none"> • EnR et agriculture : quels sont les indicateurs ? quel est le potentiel d'atténuation des GES ? • Intégrer le potentiel d'atténuation des émissions de GES lié à la méthanisation, identifié comme principal levier en Bretagne par l'ADEME • Attention, promouvoir la méthanisation, c'est encourager une agriculture émettrice de GES, une intensification de l'élevage, des terres agricoles mobilisées pour de la production végétale énergétique et non alimentaire • Assumer le paradoxe d'un déficit de production d'énergie, la présence d'une ressource locale de production de gaz via la méthanisation associé à un risque de renforcer un modèle agricole intensif non compatible aux enjeux climatiques • Développer la production d'électricité grâce à l'énergie nucléaire : une solution réduisant les émissions de GES, évitant le défaut d'intermittence de l'éolien et de l'énergie solaire • Manque de planification et cohérence du développement des filières locales • Associer la profession agricole à l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération (SDEnR-R) • Le SDEnR-R aurait dû être une priorité et le socle du PCAET 2021-2026 • Les actions portant sur la promotion des EnR auprès des citoyens, entreprises et agriculteurs ne démontre pas une volonté de réussite (faiblesse du budget attribué, flou des missions et des indicateurs) • Plus de concret et plus d'ambition pour promouvoir les projets citoyens d'EnR • L'hydrogène vert et la géothermie n'ont pas été traités par le PCAET 	<p>Le potentiel de développement des EnR ainsi que les objectifs de productions ont été calculés à l'échelon territorial au sein du PCAET et non par secteur d'activité. Il repose sur la mobilisation des ressources locales existantes et n'écarte aucune filière d'énergies renouvelables : il s'agit d'une projection reposant sur un mix énergétique local. Ainsi cette programmation n'intègre pas dans sa projection, la filière nucléaire dont les objectifs de maintien, de construction, de production sont définis à l'échelon national avec la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE 2019-2028).</p> <p>Le programme d'actions du PCAET 2021-2026 contient une action d'élaboration d'un Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération (Action n°8). Cette démarche permettra de calculer les émissions de GES évitées par la méthanisation sur la base des objectifs chiffrés de la planification énergétique. L'élaboration d'une charte par filière dont la méthanisation fait partie est corrélée aux travaux du SD-EnR-R.</p> <p>Cette charte rassemblera des valeurs et principes portés par les élus communautaires et partagés avec les parties prenantes du système énergétique local. L'élaboration de la charte sera un moyen d'instaurer les bases d'un dialogue territorial. Elle appuiera la gouvernance locale du déploiement des EnR sur le territoire. Il s'agira dans cette charte de s'accorder sur ce qui est souhaitable et ce qui est à éviter en termes de montage de projet (implication citoyenne, ...), de conditions et localisations d'implantation, de postures et rôles de l'EPCI et des communes.</p> <p>Le SD-EnR-R sera construit en partenariat avec les acteurs du système énergétique local, de fait les agriculteurs et leurs représentants seront associés. La géothermie est intégrée dans les travaux du SD-EnR-R. La filière de l'hydrogène vert, inexistante sur le territoire, ne sera pas étudiée.</p> <p>L'action n°11 promouvoir des projets citoyens d'EnR trouve son origine dans l'adhésion de l'EPCI au réseau Taranis dès 2019. Durant l'élaboration du PCAET, la fiche-action a été coconstruite avec les animateurs du réseau Taranis. Dinan Agglomération s'appuie sur l'expertise de ce réseau, à présent portée par l'association</p>
--	--

	Breizh Alec à l'échelle régionale. Des actions d'information, de sensibilisation auprès du grand public, des élus, des entreprises et des agriculteurs sont programmées à partir de 2023. Elles ont pour ambition de faire monter en compétence les acteurs du territoire sur l'EnR Citoyen et de créer des groupes projets ou de faciliter l'action et renforcer les structures existantes. Des projets sont déjà en cours sur le territoire dans des communes qui ont été bénéficiaires auparavant d'études de préfaisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur leur patrimoine (Action n°10). Certaines ont mis en place un partenariat avec la Centrale Villageoise Rance Emeraude.
Mobilité <ul style="list-style-type: none"> • Engager une politique de gratuité des transports en commun à l'échelle de l'EPCI • Travailler sur l'établissement d'horaires et un maillage adapté à la demande • Développer la création d'espaces de coworking dans des bâtiments publics et privés pour limiter les distances des déplacements domicile-travail • Regret que les dessertes ferroviaires ne soient pas citées explicitement dans la fiche-action portant sur le Plan de Déplacement Communautaire • Réaliser un plan vélo ambitieux • Taxer encore plus les places de stationnement payants quand le bus peut être utilisé • Sensibiliser la population et promouvoir une démarche ascendante partant des besoins et contraintes de la population 	<p>Le réseau Dinamo, réseau de transport en commun gratuit sur la zone agglomérée de Dinan, a été mis en place au 1^{er} décembre 2018.</p> <p>Celui-ci, après une évaluation auprès des usagers et une co-construction avec les élus du territoire, a été revu pour une extension et une redéfinition des aménagements des horaires des lignes existantes. Ces nouvelles modalités sont opérationnelles sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} octobre 2022.</p> <p>Dinan Agglomération, en concertation avec les communes a également travaillé à la définition d'un plan vélo communautaire dont le déploiement débutera courant 2023.</p> <p>Concernant le stationnement, ce sont les communes qui sont compétentes sur cette problématique.</p>
Habitat et urbanisme <ul style="list-style-type: none"> • Demander aux municipalités d'avoir un correspondant « habitat » qui fasse connaître et relaie les compétences et actions de la maison de l'habitat • Réunir les professionnels du bâtiment, les élus pour établir une charte des bonnes pratiques avec des conseils et des préconisations pour une réussite du PCAET • Créer un annuaire des intervenants et conseils agissant dans le domaine de l'habitat et solidaires en s'inspirant du document 	<p>L'urbanisme de qualité et tout ce que cela implique, est un objectif prôné dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – tenant lieu de Programme de Local de l'Habitat (PLUi-H) depuis son lancement. Certaines thématiques : gestion de l'eau à la parcelle, habitat léger, végétalisation ... sont des sujets qui pourront être traités dans une prochaine révision du document. Aujourd'hui la montée en qualité des aménagements passe par un portage politique fort de certains principes auprès des professionnels de l'aménagement. Tout ne peut pas être retranscrit dans un règlement, qui plus est quand il</p>

<p>diffusé par l'EPCI sur un autre thème celui de la consommation d'eau : « les écogestes, ce n'est pas la mer à boire »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modifier le PLUi-H pour permettre l'installation de nouvelles formes d'habitats légers sur des parcelles privées (tiny house, yourtes, etc.) permettant de lutter contre la consommation foncière, l'impact de l'urbanisation sur l'environnement et favoriser l'installation des jeunes ménages • Modifier le PLUi-H afin d'intégrer un pourcentage d'habitat passif, financer la labellisation des projets • Accélérer la requalification du bâti existant en s'inspirant d'expériences ayant fait leurs preuves (partenariat bancaires, travaux réalisés sans coût pour le propriétaire avec hypothèques sur les biens) • Modifier le PLUi-H afin de rendre obligatoire la gestion des eaux pluviales par infiltration à la parcelle lors de construction ou rénovation • Encourager l'utilisation des matériaux biosourcés et locaux : communiquer et mettre en place une aide financière • Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et prôner le développement des VMC doubles flux • Rendre obligatoire les démarche d'éco-quartier ou éco-responsable pour chaque nouvelle construction de lotissement • Promouvoir la végétalisation des trottoirs, des toitures, etc. 	<p>s'applique à 64 communes. Le PLUi-H porte donc des orientations d'aménagement et de programmation qui sont propres à certains secteurs de projet du PLUi-H.</p> <p>Le travail sur la rénovation de l'habitat et la communication autour des aides et de l'accompagnement possible est déjà très important, notamment par le déploiement du programme FAIRE – France Rénov'.</p>
<p>Vulnérabilité du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une culture du risque du territoire : imaginer les pires scénarios et travailler sur des solutions avec la société civile • Quelle stratégie de l'EPCI face à la sécheresse et pénurie d'eau ? • Donner un cap clair pour réduire les vulnérabilités du territoire et aller vers plus de résilience : intégrer les enjeux de l'adaptation dans les documents réglementaires, redéfinir des objectifs de consommation foncières, utiliser la fiscalité, interdire toute construction en zones submersibles, d'inondations • Encourager les économies d'eau à l'échelle des foyers et des entreprises 	<p>Pour ce 1^{er} exercice de stratégie de transition énergétique et changement climatique, il est vrai que le PCAET effleure le sujet de la vulnérabilité en l'abordant principalement dans son diagnostic. Développer la culture du risque, s'appuyer sur des outils réglementaires d'urbanisme, s'adapter, préserver des ressources nécessaires à la vie tel que l'eau, sont des sujets identifiés et qui seront travaillés dans le SCoT-AEC. En effet parmi les axes de travail, énoncés dans la délibération de prescription du 23 mai 2022 (CA-2022-039) : assurer un développement soutenable s'appuyant sur la préservation des ressources et le respect de la biodiversité, définir les stratégies de transition écologique et énergétique pour un</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir les aménagements en partant de l'exigence d'une gestion intégrée des eaux pluviales • Identifier les équipements vulnérables à protéger : postes électriques, stations de relevage des eaux usées, ...) • S'appuyer sur un réseau de citoyens du climat pour informer la population sur la vulnérabilité du territoire • Construire une culture et une pratique de la gestion du risque 	<p>territoire actif dans la lutte et à l'adaptation au changement climatique...</p> <p>Le territoire durant la période estivale et automnale 2022 a connu une longue période de sécheresse, un risque d'une pénurie d'eau potable, un fort contrôle des réservoirs naturels, ... Pour faire face à l'urgence, Dinan Agglomération a su mobiliser localement des acteurs locaux pour déployer des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pompage d'eau stocké dans une carrière de granit (Rocher-Jéhan à Bobital) pour l'orienter vers un cours d'eau et alimenter ensuite en eau potable la population locale. - Une communication sur la maîtrise et réduction de la consommation d'eau auprès des particuliers et des entreprises locales consommatrices <p>L'idée proposée de s'appuyer sur un réseau de citoyens du climat pour informer sur la vulnérabilité du territoire pourra être étudiée dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions 2021-2026 en s'inscrivant dans l'Action n°37 sensibiliser, informer et accompagner au changement.</p>
<p>Numérique, entreprise et culture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploire l'absence d'un volet numérique dans le PCAET • La démarche numérique responsable est un levier de premier plan pour réduire les consommations d'énergies des collectivités et des entreprises • Manque d'ambition dans l'accompagnement des entreprises dans les transitions : qu'en est-il d'une politique globale des émissions de carbone des entreprises • Recommander aux entreprises de réaliser un bilan carbone • Voir plus grand que l'action portant sur le développement durable et la culture en s'inspirant du rapport de the Shift project « décarbonons la culture » 	<p>La loi visant à réduire l'empreinte du numérique en France a été promulguée antérieurement aux travaux d'élaboration du PCAET en novembre 2021. C'est pourquoi, lors de sa révision, sera réfléchi un périmètre d'actions et introduit une ou plusieurs actions sur le numérique.</p> <p>En dehors du PCAET, il existe un cadre législatif instauré par la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II qui impose aux entreprises de plus de 500 salariés d'élaborer un Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre de leur activité. Le programme d'actions 2021-2026 avec l'Action n°16 accompagner les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique, comprend la mise en place en septembre 2022 d'une aide aux entreprises pour des investissements qui améliorent les performances dans 5 domaines : l'énergie, l'eau, la qualité de l'air, les déchets et l'économie circulaire. Bien que cela ne soit pas un bilan carbone®, Dinan Agglomération dans le règlement de l'aide éco-transition recommande aux entreprises d'effectuer un</p>

	<p>diagnostic préalable avant l'engagement des travaux et achats d'équipement dont le coût peut être pris en charge par l'aide financière ou par d'autres dispositifs existants (Ademe, CCI, CCA, etc.).</p> <p>L'aide Eco-transition représente une subvention de 30 % des investissements, avec un montant maximum d'aide de 50.000 €. Elle s'adresse à toutes les entreprises de moins de 250 salariés, sauf les activités agricoles, de pêche et les commerces de plus de 400 m² de surface de vente. Pour finir, pour ce qui est du suivi des entreprises bénéficiaires, Dinan Agglomération, un an après la fin des travaux ou de la mise en service de l'équipement réalise une visite auprès de l'entreprise pour mesurer l'impact des investissements financés (indicateurs environnementaux et bien-être au travail des employés).</p>
<p>Déchets et économie circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'utilisation du compost individuel et collectif • Développer les poubelles collectives pour réduire les poubelles individuelles • Mettre en place la redevance incitative • Réaliser des journées portes ouvertes de l'incinérateur ou d'une usine de recyclage • Quelle est la politique de l'EPCI pour réduire drastiquement les déchets et augmenter le recyclage des plastiques • Quel est le bilan du programme territoire économe en ressource ? Depuis 2019, y-a-t-il une baisse de la quantité de déchets ? 	<p>La loi Anti Gaspillage pour l'Economie Circulaire (février 2020) imposera au 1^{er} janvier 2024 l'obligation du tri des biodéchets à la source. Le programme d'actions en cours de mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (Action n°31 du PCAET) permet déjà d'accompagner à l'installation de composts collectifs sur le territoire (habitat collectif, EHPAD, etc.). Pour le compost individuel, des tutoriels pour fabriquer soi-même son compost sont mis à disposition des usagers. Pour autant, une réflexion est en cours pour compléter l'accompagnement à la mise en place de cette nouvelle réglementation auprès des particuliers, communes, professionnels tels que les paysagistes et jardiniers.</p> <p>Des journées portes ouvertes de l'unité de valorisation énergétique de Taden sont régulièrement organisées dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets. Quant aux visites d'usine de recyclage, celles-ci se situent à l'extérieur du territoire (Rennes et Saint-Brieuc). Ces entreprises ouvrent leurs portes sur demande en dehors des semaines de sensibilisation.</p> <p>En parallèle, Dinan Agglomération se mobilise et réfléchit à la refonte de la politique communautaire sur le traitement et la valorisation des déchets. Dans ce cadre-là, parmi les scénarios</p>

	<p>travaillés, une étude est menée sur la tarification incitative ; levier d'actions concourant à la réduction des déchets.</p> <p>Difficile de synthétiser en quelques lignes le bilan du programme Territoire Econome en Ressource. Toutefois le rapport portant sur le bilan de la démarche peut être communiqué sur demande auprès du service collecte des déchets.</p> <p>Depuis 2019, il est constaté une hausse des déchets ménagers et assimilés sur le territoire. En 2021 ce sont 90 188 tonnes qui ont été collectés (81 402 tonnes en 2020). Cette augmentation s'explique entre autres par une augmentation des apports en déchèteries des gravats et végétaux.</p>
<p>Réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet de PCAET est supposé légalement intégrer des modifications tenant compte des avis de l'Etat et de la MRAe. 	<p>Selon le code de l'environnement et de son article R229-55, il n'est pas imposé à l'EPCI porteur d'un PCAET d'insérer l'ensemble des recommandations, remarques et observations des avis de l'Etat et de l'autorité environnementale à partir du moment où cela ne relève pas d'une non conformité avec la loi.</p>

IV. Contributions du public

Contribution n°1 – Juliette Guégan – 3/09/22

« Bonjour,

Veillez trouver ci-après ma contribution à la consultation publique autour du PCAET.

Dans le contexte actuel de crise environnementale, sociétale et économique, j'attendais beaucoup d'engagements de la part de l'agglomération via le PCAET pour les 6 prochaines années.

Malheureusement, à la lecture des différents documents, l'agglomération n'a pas pris la mesure des changements qui doivent s'opérer pour que notre territoire devienne plus résilient face à ces crises.

A mes yeux, les critiques se portent sur 3 points

1/ la sobriété, pas assez mise en avant.

Le développement durable ou la croissance verte sont des chimères. Sur une planète finie, le seul moyen de faire vivre la totalité de la population dans des conditions décentes est l'abandon de notre vision du monde centrée sur le progrès et la croissance.

Avant tout, la population, les entreprises, les agriculteurs de l'agglomération doivent être aidés pour revoir leurs habitudes et leurs pratiques dans le cadre de cette sobriété (sobriété énergétique mais aussi, sobriété de consommation de matières premières, d'exploitation des sols et du vivant). Nous devons aussi abandonner certaines industries, certains élevages trop polluants et être accompagnés dans nos reconversions.

2/ le tout technophile

Non, avoir un tracteur (ou une machine pour une entreprise) high tech qui relâcherait moins de CO2 dans l'atmosphère n'est pas la bonne solution. En effet, cela déplace seulement les pollutions dans les pays extracteurs de matières premières et fabricants de composants électroniques nécessaires. Cette solution technophile se heurtera aussi à très court terme à des pénuries de ressources et donc à des coûts exorbitants. Sans parler de l'effet rebond : si ma machine est plus efficace, je peux produire plus et faire consommer plus. Bye bye sobriété.

3/ le levier de l'agriculture

L'agriculture est le plus grand émetteur de GES sur le territoire, il est urgent de changer radicalement la structure agricole de l'agglomération : les élevages intensifs sont responsables non seulement des émissions de GES mais aussi de pollution chimiques. Pourtant, vous préconisez le recours à la méthanisation pour produire de l'énergie locale. Vous n'êtes pas sans savoir que la méthanisation est dépendante des élevages et des cultures intensives, celles-là même qui émettent plus de la moitié des GES du territoire ...

De plus, les activités agricoles du territoire sont principalement dédiées à l'exportation, ce qui n'aide pas à baisser les GES relatifs au transport ni à améliorer la résilience alimentaire locale.

Mais le poids du secteur de l'élevage est avant tout "non énergétique" : sur le territoire, ce ne sont pas les engins agricoles qui polluent le plus, mais l'activité agricole en tant que telle (utilisation d'intrants, problème des épandages, émission de méthane par les bêtes des élevages...).

Ainsi, les actions les plus efficaces pour réduire les émissions du secteur sont celles qui visent à une réduction de la part de l'élevage et à faire évoluer considérablement les pratiques (moins d'intrants,

conservation des sols, exploitations de + petites surfaces, agriculture tournée vers le marché intérieur et non l'export...). Bref, diminuer la part de l'agro-industrie sur le territoire.

Si beaucoup de gens sont désormais inquiets de l'ampleur des bouleversements qui nous attendent (ou qui sont déjà là), la remise en cause de nos modes de vie qui serait nécessaire pour y faire face semble encore impossible et tout ce qui permet d'ajourner cette remise en cause est facilement accueilli sans recul critique.

C'est l'effet que j'ai eu à la lecture des différents documents qui composent le PCAET, un manque d'ambition et une trop grande relativisation des problèmes auxquels nous devons faire face dans les 6 années qui viennent.

Je veux pouvoir regarder mes enfants en face en leur disant qu'au moins on aura essayé. S'il vous plaît, revoyez votre copie et soyez radicaux*

* radical : du latin radicalis

- agir sur les causes profondes des effets qu'on veut modifier, prendre le problème à la racine.

Cordialement

Juliette Guégan »

Contribution n°2 – Myriam Pilard – 9/09/22

« Madame, Monsieur,

Je vous adresse ci-après mon commentaire sur le plan PCAET qui vise notamment à réduire les GES dont le CO₂, en renforçant notamment la production et la consommation des ENR (énergies renouvelables).

Quand vous parlez des ENR, si vous parlez bien de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire, il y a là une contradiction avec la recherche de baisse des émissions de CO₂.

En effet ces deux énergies produisant de l'électricité de matière intermittente, et qui n'est pas stockable, leur mise en oeuvre nécessite l'utilisation d'une autre énergie pour pallier cette intermittence. le plus souvent, il s'agit de mettre en production des centrales à gaz ou à charbon, car ces unités de production sont faciles à démarrer.

Or, ces centrales à gaz et à charbon sont très émettrices de CO₂, 450 g CO₂e/Kwh pour le gaz et 1000 gCO₂e/Kwh pour le charbon.

Nous avons un exemple concret avec l'Allemagne qui montre que les ENR ne sont pas synonymes de faible émission de CO₂.

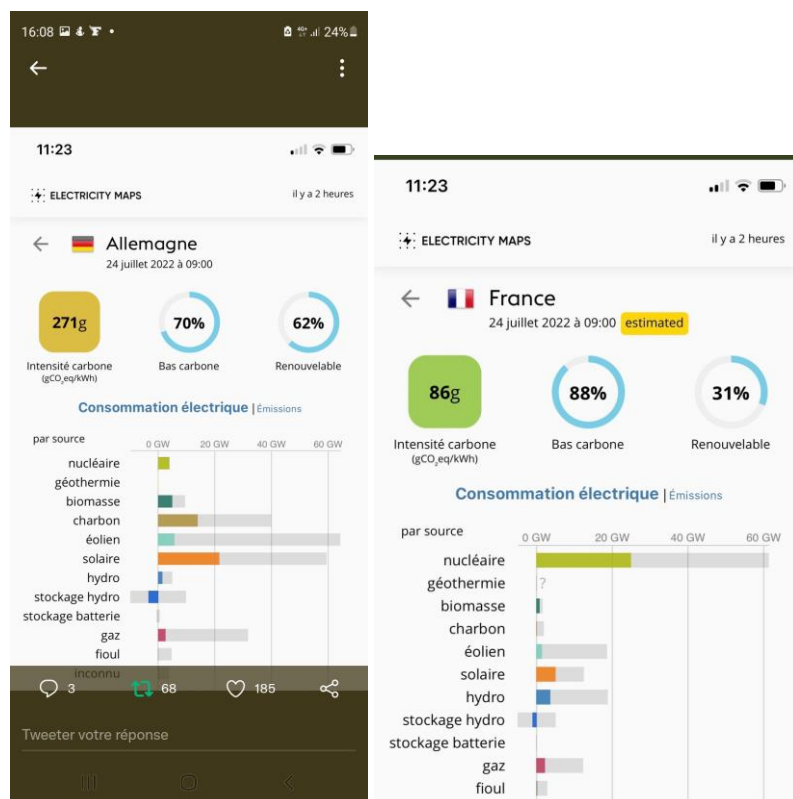
Ci-joint deux graphes comparant les émissions de CO₂ et le pourcentage d'ENR, en Allemagne et en France le 24 Juillet dernier (source : electricitymaps.com).

En France, nous avons la chance de produire de l'électricité à partir d'énergie nucléaire qui émet 6 g cO₂e/Kwh . Il faut absolument développer cette production d'électricité, pauvre en émission de CO₂ et pilotable, qui n'a pas besoin de complément en électricité produite à partir de gaz ou de charbon. En outre, nous avons des stocks d'uranium pour plusieurs années nous rendant indépendant du marché mondial du gaz et du charbon ; ce qui n'est pas négligeable en ce moment.

En résumé, la protection de notre climat ne passera pas par le développement des ENR.

Je vous prie d'accepter mes meilleurs salutations,

Myriam Pilard »



Contribution n°3 – Patricia et Alain Valegeas – 14/09/22

« Bonjour,

tout d'abord, il nous avait semblé que le PCAET ferait l'objet d'une large consultation par les citoyens, jusqu'au 3 octobre ; c'est du moins ce que laissait entendre la presse locale ces dernières semaines.

Nous avons donc été très surpris en allant consulter les documents à notre disposition sur le site de Dinan Agglomération de ne pas trouver de lien ou d'autre moyen de contribuer à la réflexion.

Vos services, à la suite de ce constat, nous ont simplement communiqué l'adresse à laquelle nous vous écrivons ce soir.

Nous avons longuement consulté le diagnostic, la stratégie et de nombreuses "fiches-actions" (sans prendre le temps de les lire toutes...). Nous avons constaté l'ampleur du travail effectué, qui a certainement mobilisé de nombreuses personnes.

Nous avons, par exemple, regretté que les dessertes ferroviaires ne soient pas explicitement mentionnées dans la fiche 24. Autre exemple, pour la fiche 38, les indicateurs de suivi sont quantifiables mais ne rendent pas compte de l'adaptation des usages qui est pourtant attendue...

Nous nous limiterons donc à une appréciation d'ensemble.

D'une manière globale, le Plan nous apparaît très peu ambitieux au regard des enjeux climatiques et énergétiques dont on perçoit l'actualité brûlante ces derniers temps.

Les mesures retenues dans le Plan ne permettront probablement pas d'atteindre la neutralité carbone et la limitation des effets du changement climatique.

Les rédacteurs du Plan auraient, à n'en pas douter, trouvé matière dans les propositions issues de la Convention Citoyenne pour le Climat.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Patricia et Alain Valegeas »

Contribution n°4 – Rémi Labarbe – 22/09/22

« Depuis mon entrée au Conseil de Développement de Dinan Agglomération, j'ai pu suivre la dernière phase de mise en place du PCAET.

Ma première réunion en tant que membre du Codev était d'ailleurs portée sur la présentation du PCAET, par M.Landuré et Mme Lagarde.

Je me souviens très bien m'être présent lors du tour de table, en avouant mon impatience d'entendre ou de lire le mot central qui n'était pas encore « à la mode » : la sobriété. Et tout au long des différents ateliers, échanges, réunions, compte rendus vécus ces derniers mois, inutile de cacher que je ne pouvais qu'être déçu. Et le produit final du PCAET n'a fait que confirmer cette déception, la sobriété n'y représentant qu'une infime partie.

Sur la forme, je suis très critique également vis-à-vis de la communication auprès du grand public à propos de cette consultation. 1 mois seulement de consultation, aucune synthèse facilement lisible et accessible pour tous, des réunions absentes ou tardives (organisées par la DREAL sur l'avenir à 2050 et non l'agglomération sur le PCAET), un casse tête pour savoir comment s'y prendre réellement pour donner son avis. Bref, tout pour décourager le citoyen lambda de l'agglomération de donner son avis... sur un sujet pourtant essentiel.

Ainsi, mon avis s'ancrera sur 3 éléments principaux :

- *la sobriété
- *le manque de cohérence globale et de planification
- *la problématique de l'agriculture

La sobriété

Le gouvernement s'est récemment emparé de cette notion, en appui sur la crise ukrainienne et l'inflation actuel qui induisent une sobriété forcée.

Pourtant, elle devrait bel et bien être choisie, et mise en avant de manière beaucoup plus radicale pour avoir un réel impact.

Au-delà des raisons géopolitiques ou économiques, c'est notre mode de vie qui est à regarder sous le filtre de la sobriété. Depuis les années 70 et le rapport Meadows, nous connaissons les limites planétaires, les limites de la croissance. La croissance infinie n'existe pas. Les ressources sont limitées. Il va falloir vivre avec des restrictions et un changement de système pour éviter d'éventuels effondrements brusques et subis.

Et honnêtement, à la lecture des fiches actions, trop peu concernent un réel engagement vers une sobriété nécessaire et choisie.

Une grande partie des fiches actions proposées concernent l'amélioration de l'efficacité énergétique et non la sobriété. La MRAE a émis un avis en ce sens : « Les principales interrogations portent sur l'efficacité des actions visant à réduire les émissions de GES par le secteur agricole et de celles destinées à réduire la consommation d'énergie fossile ».

12 fiches « actions » concernent des études et diagnostics. On ne peut pas dire que ces études et diagnostics permettront dans l'urgence actuelle de changer les choses. Ce sont des actions qui peuvent avoir un impact. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

C'est plutôt des fiches actions portées directement sur la diminution des gaz à effet de serre dans l'agglomération que l'on aurait aimé voir apparaître majoritairement.

Le manque de planification et de cohérence

Proposer des alternatives aux filières fossiles est indispensable. Gagner en efficacité également. Mais on peut s'inquiéter tout de même du développement de ces filières alternatives et des impacts associés si elles ne sont pas associées à une vision globale et à une auto évaluation. L'actualité ne manque pas d'exemple de collectifs citoyens ou d'acteurs.

Je me souviens lors de la réunion déjà citée plus haut à laquelle j'avais participé, j'avais évoqué le mot sobriété mais aussi l'expression « effet rebond ». Cette dernière, si elle n'est pas employée, ne donne aucun crédit aux améliorations techniques envisagées.

Jusqu'à maintenant, les améliorations technologiques telles que le photovoltaïques, l'éolien, l'hydroélectrique, n'ont fait que s'ajouter aux filières fossiles classiques sans les remplacer. On ce qu'on gagne d'un côté en « efficacité », on le perd de l'autre côté en consommant davantage.

En terme de planification stratégique, la critique produite par la MRAE est très parlante

"Le PCAET présente un travail d'analyse intéressant et approfondi. Il souffre cependant d'un défaut de justification des choix opérés qui rend insuffisante la démonstration de leur pertinence vis-à-vis de l'environnement et complexifie fortement la compréhension du projet, le lien entre les différentes composantes du dossier (leviers et gains potentiels, objectifs et actions retenues) n'étant pas explicite."

"Le dispositif de suivi et d'animation prévu, sur la base d'une réunion annuelle d'un comité de pilotage, apparaît largement insuffisant en l'état pour mobiliser les acteurs dans la durée et assurer la bonne mise en œuvre du plan d'actions. Ce dispositif devrait donc être renforcé, afin d'apporter aussi une information lisible et publique sur l'avancement du plan et le niveau d'atteinte des objectifs"

Peu de justifications. Peu de cohérence et de lien entre les différentes actions. Suivi largement insuffisant. Information peu lisible au niveau des objectifs. C'est un résumé assez négatif mais a priori réaliste du PCAET proposé.

On peut donc regretter que ce PCAET n'envisage pas tous les tenants et aboutissants de la problématique étudiée : avec les impacts possibles, probables, sur le court terme, sur le long terme, les effets rebonds envisageables, les liens entre les filières etc... Une évaluation doit être planifiée, et son suivi également.

L'agriculture

L'agriculture est le plus grand émetteur de GES sur le territoire, il est urgent de changer radicalement la structure agricole de l'agglomération : les élevages intensifs sont responsables non seulement des émissions de GES mais aussi de pollution chimiques.

Que dire alors du recours à la méthanisation qui engage les agriculteurs à s'accaparer toujours plus de terre, à agrandir toujours plus leurs élevages (3 traites par jour, des hectares de maïs partant pour le méthaniseur et non le bétail...). Est-ce bien le modèle d'agriculture sobre que le PCAET veut encourager ?

Le poids de l'élevage dans la région est énorme, et les exportations nombreuses. La dépendance vis-à-vis des intrants est toute aussi importante. Est-ce qu'il ne faudrait pas imaginer un modèle plus local et résilient, plus sobre au niveau énergétique, au niveau des intrants, des importations / exportations ?

Je ne vois pas dans le PCAET proposé, des leviers permettant d'aider les agriculteurs à lutter contre le « tout agrandissement » qui aboutit malheureusement à un appauvrissement des terres, des terroirs, et une diminution du nombre d'agriculteurs.

En conclusion, l'urgence climatique et environnementale ne fait que grossir de jour en jour. Et je vois mal comment un PCAET aussi peu ambitieux pourrait nous laisser envisager un avenir pérenne et serein, quand ce même PCAET ne s'attaque par aux racines du problème.

Cordialement
Rémi Labarbe »

Contribution n°5 – Mathieu Reuzé – 23/09/22

« Bonjour,

J'attends de votre part un PCAET avec de vrais moyens et des actions qui réduisent réellement et considérablement les émissions de gaz à effet de serre, comme vous l'a préconisé la DDTM et la MRAe.

Dans le contexte actuel de crise environnementale, sociétale et économique, j'attendais beaucoup d'engagements de la part de l'agglomération via le PCAET pour les 6 prochaines années.

Malheureusement, à la lecture des différents documents, l'agglomération n'a pas pris la mesure des changements qui doivent s'opérer pour que notre territoire devienne plus résilient face à ces crises.

A mes yeux, les critiques se portent sur 3 points

1/ la sobriété, pas assez mise en avant

Le développement durable ou la croissance verte sont des chimères. Sur une planète finie, le seul moyen de faire vivre la totalité de la population dans des conditions décentes est l'abandon de notre vision du monde centrée sur le progrès et la croissance.

Avant tout, la population, les entreprises, les agriculteurs de l'agglomération doivent être aidés pour revoir leurs habitudes et leurs pratiques dans le cadre de cette sobriété (sobriété énergétique mais aussi, sobriété de consommation de matières premières, d'exploitation des sols et du vivant). Nous devons aussi abandonner certaines industries, certains élevages trop polluants et être accompagnés dans nos reconversions.

2/ le tout technophile

Non, avoir un tracteur (ou une machine pour une entreprise) high tech qui relâcherait moins de CO₂ dans l'atmosphère n'est pas la bonne solution. En effet, cela déplace seulement les pollutions dans les pays extracteurs de matières premières et fabricants de composants électroniques nécessaires. Cette solution technophile se heurtera aussi à très court terme à des pénuries de ressources et donc à des coûts exorbitants. Sans parler de l'effet rebond : si ma machine est plus efficace, je peux produire plus et faire consommer plus. Bye bye sobriété.

3/ le levier de l'agriculture

L'agriculture est le plus grand émetteur de GES sur le territoire, il est urgent de changer radicalement la structure agricole de l'agglomération : les élevages intensifs sont responsables non seulement des émissions de GES mais aussi de pollution chimiques. Pourtant, vous préconisez le recours à la méthanisation pour produire de l'énergie locale. Vous n'êtes pas sans savoir que la méthanisation est dépendante des élevages et des cultures intensives, celles-là même qui émettent plus de la moitié des GES du territoire ...

De plus, les activités agricoles du territoire sont principalement dédiées à l'exportation, ce qui n'aide pas à baisser les GES relatifs au transport ni à améliorer la résilience alimentaire locale.

Mais le poids du secteur de l'élevage est avant tout "non énergétique" : sur le territoire, ce ne sont pas les engins agricoles qui polluent le plus, mais l'activité agricole en tant que telle (utilisation d'intrants, problème des épandages, émission de méthane par les bêtes des élevages...).

Ainsi, les actions les plus efficaces pour réduire les émissions du secteur sont celles qui visent à une réduction de la part de l'élevage et à faire évoluer considérablement les pratiques (moins d'intrants, conservation des sols, exploitations de + petites surfaces, agriculture tournée vers le marché intérieur et non l'export...). Bref, diminuer la part de l'agro-industrie sur le territoire.

Si beaucoup de gens sont désormais inquiets de l'ampleur des bouleversements qui nous attendent (ou qui sont déjà là), la remise en cause de nos modes de vie qui serait nécessaire pour y faire face semble encore impossible et tout ce qui permet d'ajourner cette remise en cause est facilement accueilli sans recul critique.

Cordialement,

Mathieu REUZÉ PANNETIER »

Contribution n°6 – Mélanie Le Moign – 29/09/22

« Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci dessous mon avis à la lecture du PCAET cité en objet pour les actions **Vulnérabilité et préservation de la ressource en eau**.

Il s'agit du 2eme enjeu thématique identifié dans la stratégie du PCAET. Il porte notamment sur

- La fragilité de la ressource en eau du territoire (tant en termes de qualité que de quantité)
- Le risque de submersion marine et d'inondation liés à l'élévation du niveau de la mer mais potentiellement également liés aux évènements climatiques violents
- La fragilisation de la biodiversité face à l'évolution des températures- Phénomène qui peut également mettre à mal les puits de carbone que sont les forêts, zones humides et prairies mais également impacter les rendements agricoles et l'autonomie alimentaire
- La qualité de l'air altérée notamment par les choix agricoles (élevage) mais également les transports carbonés (voiture individuelle principalement) et les modes de chauffages ou le choix des matériaux (COV)

Des enjeux donc très concrets en lien fort avec la capacité du territoire à répondre aux besoins vitaux de ses habitants (boire, se nourrir, être en sécurité, être en bonne santé, se déplacer) et qui nécessairement impliquent une transformation des modes de vie et des modes d'occupation du territoire.

Des actions décousues et sectorielles sans ambition

Les actions proposées relèvent :

- Soit d'une politique globale déjà engagées depuis 2018 (GEMAPI), avec des indicateurs extrêmement limités (linéaire de haies créées ou gérées), sans grands moyens supplémentaire mobilisés (1 ETP). Le sujet de l'économie d'eau n'est pas même évoqué
- Soit d'une démarche d'expérimentation pour laquelle on dit « s'être donné les moyens » sans qu'aucun moyen financier mobilisé ne soit annoncé, qui s'appuie uniquement sur le PLUIH déjà pointé pour son manque d'engagement : des solutions vertueuses (favoriser l'habitat groupé, la gestion intégrée des eaux pluviales, l'utilisation de matériaux locaux et biosourcés) y sont effectivement encouragées mais le PLUIH ne se donne pas les moyens de les imposer aux nouveaux projets.
- Soit de la valorisation d'une expérimentation très ponctuelle et marginale (1 station d'épuration expérimentale pour un territoire qui en utilise plus d'une cinquantaine) – qui est d'ailleurs déjà réalisée puisque l'équipement est achevé depuis 2021- l'objectif est ainsi certain d'être atteint (!). A noter que le montant financier annoncé en regard est sans aucun rapport avec le bénéfice attendu à l'échelle du territoire sur la qualité de l'eau.
- Soit dans la valorisation de l'engagement d'une étude qui est prévue dans le cadre de la révision du SAGE et permettra au mieux de faire des « propositions d'adaptations pour un partage durable de la ressource en eau » à l'horizon 2024...peut être utile mais sans levier concret envisagé en attendant.

La collectivité vit certaines prises de compétence (eaux pluviales notamment) et ce besoin d'évolution comme une contrainte subie et non comme un levier important pour transformer notre urbanisme et avoir prise sur les enjeux de l'eau, des ilots de chaleur et la préservation de la biodiversité.

Elle n'a pas porté la rédaction de ce PCAET auprès de sa population. La présente consultation, dans son format même (durée réduite au minimum légal, outils de consultation arides nécessitant une réelle expertise pour comprendre le sujet, programme d'action non articulé aux enjeux, contenu très flou des actions avec des indicateurs très bureaucratiques, absence d'outils de communication facilitant la consultation du projet et la compréhension du sujet par les habitants) semble conçue pour dissuader tout citoyen de s'intéresser aux enjeux de l'énergie et du climat.

Capitaliser sur l'expérience d'autres collectivités, ne pas réinventer la roue

La réalité est que le territoire est en retard sur de nombreux sujets (la réduction de l'imperméabilisation des sols, la densification et la lutte contre l'étalement urbain, l'économie circulaire, la récupération de l'eau de pluie, les circulations douces, etc...).

Le PCAET en n'assumant pas ce retard et en affichant un volontarisme bien peu crédible apparaît en décalage profond avec les besoins réels d'aujourd'hui.

Il n'est plus temps d'expérimenter ou de mener de longues études pour inventer de nouvelles solutions. Il faut agir efficacement, faire les bons choix en priorisant la sobriété. Et c'est possible.

Dinan Agglomération qui était très en retard en matière de transport collectif a su sauter le pas vers l'ouverture à un transport collectif gratuit qui remporte aujourd'hui un franc succès et se développe.

En s'appuyant sur des réseaux d'échange (BRUDED par exemple) ou des associations (ADOPTA) mais également des organismes publics avec une expertise pointue tels que l'ADEME (environnement et énergie), le CEREMA (environnement, infrastructures, mobilité), ou le CAUE (logement/urbanisme), la collectivité peut se saisir de solutions résilientes déjà éprouvées et capitaliser sur l'expérience menée par d'autres collectivités pour transformer plus rapidement son territoire, la manière de produire, d'habiter, de bouger, etc...

Se donner les moyens d'agir

L'enjeu est de se donner les moyens d'agir et efficacement.

Sur certaines thématiques pour lesquels les investissements à court terme ne sont pas rentables, il n'est plus temps de compter sur la sensibilisation et le volontarisme des acteurs tel que certaines collectivités ont pu le faire il y a 30 ans, avec un long travail de fond qui a permis des transformations progressives.

Le cadrage réglementaire est un levier puissant qui doit être activé de manière à donner de la clarté et de la visibilité aux acteurs et leur permettre de s'engager dans la transformation de leur mode de fonctionnement, la formation de leurs personnel, la création de nouvelles filières, etc. Il devra notamment être mis en œuvre dans tous les nouveaux projets.

A titre d'exemple pour les nouveaux permis de construire ou extension/rénovation, un cadrage réglementaire clair dans le PLUI et dans les règlements, associés à des choix engagés de la collectivité en matière de taxation ou de pénalité permettraient d'imposer :

- la limitation de l'artificialisation des surfaces (compacité du projet, surfaces perméables, moindre taxations pour les projets incluant le réinvestissement des friches ou des logements insalubres ou vacants, réduction des emprise des voies d'accès en lotissement)
- la limitation des résidences secondaire et des résidences de tourisms dans les zones en tension en terme de logement pour optimiser le bâti existant,
- la limitation des consommations en eau (interdire les piscines privatives individuelles particulièrement en zone cotière, imposer la réutilisation de l'eau de pluie pour les

usages non sanitaire WC, autoriser et encourager l'usage des toilettes sèches, notamment en logement pavillonnaire)

- la limitation de la production de déchets et l'amélioration de la résilience alimentaire (pour toute construction pavillonnaire imposer la gestion la parcelle des déchets biodégradables, la mise en place d'une serre, la réservation d'une surface cultivable en potager, la plantation d'arbres ou arbustes fruitiers).
- la limitation des consommations d'énergie (imposer l'usage de matériaux locaux et biosourcés, RE 2020 efficiente, panneaux solaires thermiques systématiques, en logement collectif créer des abattements de taxe aux services mutualisés type buanderie, atelier de bricolage, réduire les emplacements voiture et imposer des emplacements vélo protégés et sécurisés)
- la préservation de la biodiversité et la limitation des points chauds (limite séparatives végétalisées impérativement, essences locales majoritaires avec un % de fruitiers comestibles, prime à la diversité, prime à la création de mares)

Les moyens humains doivent être mobilisés pour accompagner la transformation des pratiques, former les acteurs à de nouvelles manières de faire, diffuser des outils adaptés. Les collectivités doivent être à la pointe de ces transformations à tous les niveaux, des élus aux agents de terrain. Elles doivent développer leur expertise sur les thématiques à enjeux que sont le transport et notamment les circulations douces, les matériaux locaux biosourcés, l'intégration de la nature aux projets, la gestion intégrée de l'eau, etc...notamment en formant leurs personnels et en leur fixant des objectifs ambitieux sur ces sujets.

La commande publique doit intégrer de manière beaucoup plus volontariste les critères environnementaux et sociaux mais doit également se donner les moyens de vérifier la bonne mise en œuvre de ces critères auprès des entreprises retenues. Elle peut contribuer, par ses projets à structurer des filières, développer localement des compétences et rendre cohérente l'action publique, notamment en menant des actions exemplaires sur les bâtiments publics et en questionnant des projets qui ne semblent pas cohérents avec les enjeux. A ce titre le projet de 26 millions d'euro de la piscine de centralité mérite peut-être un examen plus précis.

Mobiliser tous les acteurs pour opérer une transformation en profondeur

Le PCAET doit mener des actions de communication fortes pour partager les enjeux, définir les priorités et engager les transformations nécessaires avec tous les acteurs : élus, habitants, entreprises, administrations, etc. Les corps intermédiaires, syndicats professionnels, monde associatif mais également les collectifs citoyens déjà présents sur le territoire doivent être associés et jouer le rôle de relais et de mobilisateur. La jeunesse, au cœur des enjeux à vivre doit également être fortement impliquée.

Donner un cap clair pour réduire les vulnérabilités du territoire et aller vers plus de résilience :

L'accélération des changements climatiques induit une accélération des prises de conscience des habitants qui sont en attente de directions claires et de mesures structurantes permettant d'aller au-delà des « petits gestes du quotidien ».

Quelques exemples :

Préserver les terrains perméables, les habitats, les terres nourricières :

- Intégrer dans le PLUIH et les autres documents règlementaires (règlement d'assainissement, règlement d'eau potable, etc.) les enjeux de l'adaptation et revoir les règles et objectifs en conséquence :

- Redéfinir des objectifs maximums de consommation d'espace conforme à la réglementation et beaucoup plus sévères. L'affectation des droits à construire doit tenir compte des efforts déjà engagés par le passé
- Favoriser la rénovation par une fiscalité avantageuse, taxer plus lourdement les projets consommateurs d'espace initialement agricole ou naturels
- Ne plus créer de nouvelles ZA tant que les friches existantes n'auront pas été résorbées,
- Interdire toute nouvelle artificialisation en zone à risque de submersion marine, en zone inondable élargie,
- Pour tout nouveau projet questionner la pertinence de l'objectif au regard de la résilience, imposer la recherche de solutions low tech, économe en espace, en matériaux, en énergie, maximisant l'usage du solaire
- Prioriser les chaudières et la mise en sens unique des voiries partout où cela est possible pour éviter d'avoir à créer de nouvelles infrastructures complexes pour les circulations douces.

Engager tout de suite un plan d'actions pour obtenir des économies d'eau :

- encourager les économies d'eau à l'échelle des foyers et des entreprises : favoriser l'achat groupé de kit d'économie d'eau, de cuve de récupération, campagne de sensibilisation
- donner l'exemple en mettant sans délai en place la récupération d'eau de pluie sur tous les bâtiments publics afin d'abandonner au maximum l'usage de l'eau potable pour les arrosages et autres usages ne nécessitant pas une qualité potable
- Interdire toute création de nouvelle piscine privée individuelle de plus de 30 m³
- faire une communication publique annuelle des volumes d'eau consommés par chaque bâtiment public, et notamment les écoles, collèges, lycées, etc.
- augmenter les moyens dédiés à la recherche de fuite sur les réseaux d'eau potable publics et les bâtiments publics
- réviser la tarification de l'eau en réduisant le coût de l'abonnement et des premiers m³ nécessaires aux usages vitaux et en augmentant très fortement le coût des m³ supplémentaires
- Rationner l'eau dans les usages agricoles – afin de favoriser les cultures sobres en eau
- Réduire la voirie sur le projet de piscine de centralité : revoir la taille des bassins, examiner la cohérence du projet au regard de la vulnérabilité énergétique

Concevoir les aménagements en partant de l'exigence d'une gestion intégrée des eaux pluviales :

- Rendre obligatoire la gestion à la parcelle pour tout nouveau projet de construction ou d'extension
- Rendre obligatoire la recherche de solution perméable pour tout projet de création de voirie
- Accompagner les professionnels du secteur en s'appuyant sur le savoir-faire d'autres collectivités, en proposant de la formation, la diffusion de bonnes pratiques
- Communiquer sur les solutions auprès des habitants et des élus
- Communiquer sur les avantages collatéraux : préservation de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, restitution des eaux non polluées à la nappe, suppression des erreurs de raccordement à l'assainissement, réduction de l'impact carbone de la construction (économie de réseaux béton et autres grilles), réduction du risque inondation, économie des projets

Approfondir et partager la connaissance sur les vulnérabilités locales :

- Affiner la cartographie des zones sensibles aux effets du changement climatique : submersion marine, ruissellement urbain, îlots de chaleur...
- Identifier des équipements plus particulièrement vulnérables à protéger (postes électriques, stations de relevage eaux usées...)
- Travailler en concertation avec les acteurs concernés sur l'identification et l'adaptation des activités économiques sujettes au risque de submersion marine
- Partager les enjeux de l'adaptation et la sensibilisation des acteurs avec les collectivités du territoire
- S'appuyer un réseau de Citoyens du Climat pour informer la population sur la vulnérabilité du territoire

Construire une culture et une pratique de la gestion du risque

- Sensibiliser les agents à la vulnérabilité au changement climatique sur le territoire et aux bonnes pratiques en termes de prise en compte de ces enjeux dans les projets et politiques publiques
- Améliorer la culture du risque des citoyens en rendant visible le risque (ex : repère de crues pour le risque inondation, cartographie des îlots de chaleur urbains...), en communiquant sur les bonnes pratiques à adopter, en période d'alerte (tempête, orages, canicules, pics de pollution...) via l'ensemble des canaux (panneaux à message variable, envoi de SMS sur inscription...)
- Expérimenter des dispositifs de gestion de crise : barriérage, panneaux d'alerte commandés à distance, etc.
- Faire connaître et actualiser à une fréquence régulière les dispositifs de gestion de crise existant (Plan communal de sauvegarde, Plans particuliers d'intervention...)
- Exploiter et développer l'utilisation du registre des personnes vulnérables
- Prendre en compte ces enjeux spécifiques dans le cadre de l'astreinte de la collectivité (procédure, formation...)

Arrêter de mal construire.

- Ne pas construire si la ressource en eau ou les systèmes de traitement ne sont pas adaptés
- Ne plus construire en zone submersible
- Ne plus construire avec des matériaux énergivores
- Ne plus construire des logements inadaptés aux besoins et non optimisés
- Densifier autour des équipements publics, notamment en campagne
- Optimiser tout de suite l'énergie et l'utilisation de la ressource en eau et systématiser l'utilisation low tech du solaire dans les nouvelles constructions
- Déconstruire au lieu de construire partout ou c'est possible

L'analyse de cette thématique me conduit à apporter un avis négatif sur ce PCAET dans le quel je mettais pourtant tant d'espoir.

J'espère surtout que la collectivité va se donner les moyens d'aller vers sa population, d'oser parler des enjeux et du retard pris par notre territoire et de proposer de définir collectivement des priorités.

Espérant également que cet avis sera plus entendu que celui déposé pour le PLUIH...
Un citoyenne du territoire Dinan Agglomération »

Contribution n°7 – C.I.D.R.E. – 29/09/22

« Bonjour,

Après avoir pris connaissance du PCAET Dinan agglomération (dans la mesure du possible), l'association C.I.D.R.E.(Citoyens Investis dans le Développement Responsable et L'Ecologie)

à Plouer sur Rance souhaite par la présente vous adresser son avis sur ce plan. En résumé il rejoint celui, très critique, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne, pour les nombreuses raisons exprimées dans cet avis, pour le sentiment que ce plan n'est pas à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique mais aussi pour le déficit de démocratie participative qui a présidé à sa construction.

Cordialement

Le président

A HUGUES »

Contribution n°8 – Johann Prod'homme – 29/09/22

« Madame, Monsieur,

Après avoir consulté le projet de PCAET porté par Dinan Agglomération, je me permets de vous transmettre mes remarques dans le cadre de la consultation publique associée :

- Volet numérique : je déplore qu'une attention particulière ne soit pas portée sur le volet numérique, notamment au travers de l'approche Numérique Responsable. Un simple rappel de la loi est présent, mais ce volet est totalement absent du volet Diagnostic, et pire encore du Programme d'actions. Pourtant, la démarche Numérique Responsable est un levier de premier plan pour réduire les consommations d'énergies des collectivités mais aussi des entreprises, mais aussi leur impact environnemental. Des acteurs du territoire peuvent répondre à de telles problématiques, en passant par un diagnostic amont, et des propositions d'action, qu'il s'agisse de guide de recommandation, d'écoconception numérique ou d'actions de formation/sensibilisation. Cette dimension doit faire partie intégrante d'une politique RSE et d'une stratégie à l'échelle du territoire pour lutter contre le réchauffement climatique, mais aussi rationaliser l'usage du numérique et la dépendance de nos infrastructures à cet outil, sans parler des questions de souveraineté. A contrario, un usage pertinent et frugal du numérique peut être un atout pour la résilience de notre territoire et des entreprises qui y sont installées.

- Volet Habitat : il réside un manque d'ambition et de vision sur les nouvelles formes d'habitat qu'il va être nécessaire d'accepter sur le territoire afin de répondre aux problématiques croisées de l'accession à la propriété des jeunes ménages, de la lutte contre la consommation foncière et de l'impact de l'urbanisation sur l'environnement. A ces objectifs, les habitats légers constituent des réponses évidentes dont l'implantation est aujourd'hui rendue quasiment impossible par le PLUi-H actuel. Il est donc incontournable d'intégrer la possibilité d'accepter ces nouveaux habitats (Tiny house, yourtes, et autres habitats légers, à l'exclusion des mobil-homes considérés comme HLL) sur des parcelles privées, sans avoir besoin de définir des zones "pastilles" sur le territoire. De nombreuses familles disposent de l'espace foncier suffisant pour accueillir ce genre d'habitats légers, qu'il s'agisse d'accueillir des parents en fin de vie, des jeunes souhaitant s'installer sur le territoire, d'offrir des capacités d'accueil pour les travailleurs saisonniers, et toute autre situation sans solution aujourd'hui.

- Volet Mobilité : la question de la mobilité passe par une amélioration de l'offre de transports en commun d'une part, et par des moyens mis en œuvre pour éviter le déplacement d'autre part.. Sur le premier type d'action, il est nécessaire de s'engager vers une gratuité des transports en commun à l'échelle de Dinan Agglomération, avec une identification des nouvelles lignes à mettre en œuvre pour desservir les zones d'emploi et une adaptation des horaires de passage pour s'adapter aux horaires scolaires et professionnelles. Sur le second volet, une manière de limiter les problématiques de la mobilité est d'apporter des réponses pour éviter les déplacements, notamment travail-domicile en étendant massivement à l'échelle du territoire, la création d'espaces de coworking, même avec une offre réduite, mais là où il est possible que les communes mettent à disposition des salles municipales voire des espaces privés d'entreprise partiellement inoccupés avec la facilitation de Dinan Agglo (qui peut intervenir soit sur l'aménagement, soit sur l'organisation et la mise en place de conventions d'accès au bâtiment) ; cela renforcera la collaboration inter-entreprises à l'échelle du territoire (moteur de la résilience territoriale), mais aussi permettra à de nombreux utilisateurs et utilisatrices en télé-travail d'être sur un lieu de travail professionnel qui ne soit pas leur domicile et qui leur évitera des déplacements plus distants.

Merci à vous, Johann Prod'homme »

Contribution n°9 – Bruno Ricard – 1/10/22

« *Prélude* : à quel moment on parvient ou pas à jouer son rôle d' élu... et comment tente-t-on de se rattraper en tant qu' élu-citoyen !

Cette contribution arrive d'une certaine manière 8 mois après l'heure h... mais en pareille aventure il n'est jamais trop tard. De même qu'il n'est jamais trop tard pour réveiller/relancer l'intérêt des élu.es communaux et des habitants, en amont de nombreuses initiatives ont eu lieu, dont on aurait tous aimé qu'elles attirent davantage de monde. Ce n'est pas trop tard, l'attention portée à ce document est en train de grandir, tant mieux !

J'avais certes contribué au temps 1, bien en amont du le vote de février 2022, lorsque nous avons tous été mis à contribution dans nos domaines respectifs. Mais au temps 2, à l'approche de ce vote, je n'ai pas retravaillé le document d'ensemble pour deux raisons : le constat d'une dynamique PCAET très positive au sein de l'agglo, et de présentations très qualitatives en séances ; et l'agenda dense.

Et je viens récemment de constater ceci : mon envie d'analyse critique (positive) des documents et notamment des fiches actions ne s'est déclenchée *que* par l'émulation de rentrée et *l'opportunité de le faire collectivement, et en particulier au-delà nos cercles d' élu.es communautaires (cercles nécessaires est prenants mais tellement insuffisants)*

S'en trouvent confortées quatre convictions fortes :

- La première est évidente : l'élaboration et l'expression de nos politiques a besoin d'intelligence collective. C'est à plusieurs que les bonnes idées émergent. Idée banale mais trop peu mise en pratique.
- Notamment, cette intelligence collective est tenue au sein des instances d' élu.es de Dinan Agglomération. Bien souvent ces dernières croisent des points de vue individuels, qui se féconder peu entre eux. La construction collective d'idées existe certes, grâce à des discussions plus resserrées et moins formelles (nos « machines à café » d' élu.es). C'est trop peu
- Cette intelligence collective apporte souvent des éléments bien plus décisifs que de grandes études externalisées et très coûteuses.
- L'intelligence collective DOIT se vivre aussi en joignant sphères d' élu.es et sphères citoyennes. *Ce n'est pas si simple*, et demande des moyens d'animation. Pour les mobiliser, il est donc souhaitable de limiter la voilure des « grandes études », pour flécher des moyens vers l'animation, la mise en lien etc... En fait, la « transition » que nous appelons de nos vœux passe aussi par là. Cela permettra de se défaire de l'appréhension qui sur notre territoire existe de la part de nombreux élu.es : oser le travail avec les citoyens c'est savoir prendre le risque de « ratés » occasionnels, c'est savoir travailler au corps des désaccords, féconder justement ces écarts (cf. François Jullien), pour atteindre l'inattendu : ces bonnes idées qui d'individus seuls n'auraient jamais émergé, car elles avaient besoin d'un terreau collectif pour germer. Nouer/renouer le lien de confiance entre élu.es et citoyens, facilite d'une part une compréhension mutuelle du rôle et des limites de chacun, du rôle et des limites de la mise en commun, et nous fera sortir des réflexes de « défensive/repli – offensive/défiance ». Ce lien de confiance, et les nécessaires moyens d'animation alloués à ces démarches, diminueront les risques de « ratés » tout en augmentant considérablement les chances de productions fructueuses collectives.

Réflexions – propositions sur les fiches actions :

Remarques pour commencer : 1) il ne fait aucun doute que le travail produit à ce stade est COLOSSAL surtout lorsqu'on sait ce qui a été fait en régie. 2) un travail critique sur ces fiches n'est possible que parce qu'elles existent à ce niveau de détail. De là, une version amendée de certaines fiches est sans doute atteignable à effort raisonnable. 3) à l'heure où je transmets ce document je n'ai pu relire que les fiches, et non les documents plus globaux.

1) **L'enjeu de la lisibilité** : le texte des fiches est dense, et pourrait être relayé par davantage de schémas : visuels pour synthétiser une problématique (à l'image de visuels utilisés dans le diag), visuel sur le cercle vertueux qui est recherché, sur le paradoxe auquel on doit faire face et qu'il faut clarifier (méthanisation) etc. Ces visuels peuvent être assez simple et par ailleurs si on s'en donnait les moyens, ou via des citoyens dessinateurs, des lignes de « BD documentaire » pourraient aussi aider à passer des messages.

2) **Ne faut-il pas privilégier des entrées thématiques plutôt que la description d'une compétence ? :**

- exemples fiche 5 – GEMAPI : en décrivant cette compétence, la fiche amène pas mal de redondance avec les 1 et 3. Pour se distinguer, cette fiche ne devrait elle pas se concentrer sur GEPI ?
- exemple fiche 9 – CEP : pourquoi ne pas titrer « faciliter la transition énergétique par le conseil en énergie partagée

3) **Pour mieux valoriser certaines fiches, les problématiques et enjeux** pourraient peut être davantage ressortir dans les textes introductifs

- Exemple fiche 8 – plan énergie : l'absence d'un tel plan fait cruellement défaut au moment où par exemple la méthanisation agri se multiplie via des instructions allégées, sans vision globale, et avec un risque de courroie d'entraînement vers une intensification de l'élevage. → En affirmant clairement cette problématique la fiche mettrait mieux en valeur l'intérêt d'un SD. → *redondances avec la fiche 13 ? (ou à fusionner ?)*

4) **Le besoin de clarifier** ce qui est à portée de l'EPCI, versus ce qui n'y est pas et dépend donc surtout d'autres acteurs. Dans les fiches actions, on ne distingue pas toujours ce qui est de l'ordre de l'expression d'une ambition politique du territoire, ce qui est de l'ordre du rôle concret possible de l'EPCI sur le sujet, ce qui est de l'ordre du levier à actionner envers d'autres acteurs.

→ Ce type de clarification a d'ailleurs dû être faite récemment pour la charte PNR. : dans la nouvelle version de la charte, la présentation fait clairement la part des choses entre ambition pour le territoire, exprimée par les différents acteurs, et rôle attendu du PNR lui même.

Exemple qui revient toujours : le PCAET peut poser le diag de la forte émission de GES par l'agriculture, mais il n'est pas à la portée de l'EPCI de refondre en profondeur le modèle agricole. Alors jusqu'où aller, et comment ?

- qu'est ce qui est concrètement à la portée de l'EPCI en la matière, dit autrement sur quoi l'EPCI peut il être directement Maître d'Ouvrage ?

- qu'est ce qui n'est pas directement à sa portée mais sur lequel il peut faire levier, par de l'accompagnement ?
- qu'est ce qui n'est PAS à sa portée aujourd'hui, mais peut apparaître comme étant souhaitable ?

Un encadré type pourrait être intéressant sur ce sujet pour chaque fiche.

- Exemple type, la fiche 38 « HMUC » :
 - Elle ne devrait pas être titrée « réaliser..... » puisque l'EPCI ne réalise pas l'étude HMUC. Titre ad hoc = « contribuer à... »
 - Elle devrait donc clarifier le qui fait quoi : l'EPTB porte cette action, menée par l'équipe SAGE sous l'autorité du pdt de clé, et via un COPIL ad hoc. Il s'agit donc d'une action à l'échelle du bassin hydrographique, donc sur une partie seulement de l'EPCI et à cheval entre les EPCI 22 et 35.
 - La fiche pourrait citer quelques partenariats clés : EPCI bien sûr, services de l'Etat, SDAEP avec l'initiative « de l'eau pour demain » etc (*je peux préciser, ou à discuter avec Typhaine Berthoux*)
- Exemple fiche 1 : Il n'est pas à la portée de nos entrées principales (contrat territorial, PLAV) d'engager une véritable transition écologique. Le premier enjeu pour cette dernière est la question globale de la taille du cheptel, ce qui ne dépend pas de l'EPCI, lequel n'a évidemment pas non plus la main sur la PAC. Autrement dit, l'entrée par les politiques de l'eau (contrat territorial) ou même par les outils PSE, MAEc, n'offre qu'une prise réduite (géographiquement comme techniquement) sur le modèle agricole en tant que tel.
Du coup, suggestion sur le titre. Plutôt que « Favoriser la transition agroécologique des exploitations agricoles », « Accentuer la protection des ressources en eau et des milieux via les outils opérés par l'EPCI : contrat territorial issu du SAGE, animation PLAV et PSE » (→ fiches 1 et 3 à fusionner ?)
- Exemple fiche 6 : pluvial : à tout ce qui est écrit et qui correspond à de la Maîtrise d'Ouvrage EPCI, on pourrait ajouter le conseil que l'EPCI peut/pourra apporter aux communes et aux aménageurs → un titre « mettre en œuvre et accompagner la gestion intégrée des eaux pluviales » serait plus juste dans la mesure où on a dépassé le temps de l'expérimentation
- Exemple fiche 22, requalification de l'habitat : L'EPCI n'en sera Maître d'Ouvrage direct que pour son propre patrimoine. Pour le reste, elle accompagnera, orientera, mais n'aura pas la main directement

5) **Souligner en quoi la réussite d'actions dépend principalement d'autres acteurs**. Exemple dans le domaine de l'eau (fiches 1, 2...) le succès suppose le maintien d'un Etat présent et compétent dans son rôle d'instructions de dossiers, de police administrative, de police juridique.

6) Clarifier la portée d'une action, distingo entre action EPCI directe, et effets leviers.

Exemple la fiche 4 « PAT »:

- L'action décrite se limite aux restaurants collectifs
- → quels leviers pour étendre l'effet ? (→ via de la veille foncière ? L'aide à l'installaiton de maraîchers ?...)

7) **Etendre la portée d'une action ciblée**,

→ Exemple la fiche 7 « STEP CORSEUL :

- La fiche fait état d'une action réalisée, et qui va dans le bon sens

- Elle pourrait conclure sur quelques principes socles de prochains équipements :
 - Sortir d'une trajectoire intenable financièrement et en terme de bilan carbone et énergétique, le « tout boues activées »
 - Toujours réfléchir à la manière de prolonger la durée de vie d'équipements existant en les adaptant : c'est le cas lorsqu'on greffe une déphosphatation sur un lagunage tel que Plumaugat
- Pour de nouvelles filières, systématiser des critères sur les bilans carbonés (à la construction et sur le long terme) dans les appels d'offres
- Privilégier des solutions les plus sobres possibles en temps d'exploitation et en dépense énergétique.
- Relativiser la question foncière sur ces sujets ; pour un équipement d'intérêt général, consommer un peu de foncier vaut mieux que de surconsommer de l'énergie !

Comme pour la fiche 6, « mettre en œuvre » ou « déployer » des solutions..... serait plus juste que « expérimenter »

- 8) **Clarification des partis pris** . Les fiches qui l'abordent directement ou indirectement ne sont pas toujours claires, pas toujours « à l'aise » et on comprend pourquoi, sur le sujet de la méthanisation. Or elles pourraient
- Dessiner/assumer/souligner le paradoxe auquel nous sommes collectivement confrontés : déficit en production d'énergie sur ce territoire, pertinence très forte à envisager des alternatives au gaz fossile ET géopolitiquement problématique, MAIS lucidité sur le risque intrinsèque de la métha agricole comme outil de renforcement de l'élevage intensif.
 - Souligner l'écart entre la « petite » métha agricole à l'échelle de la ferme, et la grosse métha comme outil pour investisseurs. Et souligner le risque de dérive à l'œuvre actuellement (existe-t-il encore vraiment de la « petite métha » ?
 - Souligner l'énorme problématique de l'absence de l'Etat sur le sujet. Souligner donc qu'il n'est pas à la portée de l'EPCI de tout résoudre en la matière, loin de là
 - En revanche, mettre en évidence ce qui EST à la portée de l'EPCI : faire levier pour D'AUTRES types de métha à explorer à partir d'autres fermentescibles : déchets de restaurants collectifs, boues de STEP, fèces séparées à la source et méthanisées (*cf. Fribourg*)

9) **Pour certaines actions, un rappel du lien avec les enjeux PCAET peut être utile :**

- ➔ exemple sur l'action 2 (bocage) : nul ne doute de l'intérêt du bocage notamment vis-à-vis du cycle de l'eau. Une phrase de lien avec le climat (*ex : la haie comme milieu avec son micro climat propice*), l'énergie (*sols perdus par ruissellement = perte agronomique, compensations par des intrants = énergie*)
- ➔ exemple pour la fiche 6 (pluvial) : la gestion intégrée des eaux pluviales peut éviter des linéaires d'infrastructures lourdes à fort impacte GES (réseaux enterrés) ; potabiliser l'eau est parfois pénalisant pour les milieux (*cf. été 2022*) ET consommateur d'énergie : récupérer l'eau pluviale à la source contribue à diminuer ces effets ;

10) Pour terminer, quelques autres remarques :

- Par un jeu de couleur par exemple, faire un distingo entre
 - Fiches globales et de planification (fiche 8 – SD Energie ; fiche 15 – empreinte carbone)
 - Fiches d’actions ciblées

- Fiche 14 : affirmer une nécessité et une ambition, en titrant directement « valoriser la chaleur fatale.... »
- Dans l’ordre de présentation, fiche 15 à rapprocher de la fiche 7 (Corseul est un exemple de déclinaison concrète de la fiche 15)
- Fiche 15 : il n’est pas logique et sans doute pas judicieux que la fiche 15, avec un titre très général, se concentre sur les deux SEMOP. Il serait bien d’affirmer et d’illustrer cette ambition carbone pour l’ensemble du territoire :
 - SEMOPs
 - Autres contrats de DSP
 - Régies et leurs contrats de prestations associés.
- Fiche 26 : cette fiche semble ambiguë car les actions en la matière sont très ténues. De plus, sous le titre « construction » elle amalgame des éléments « urba » et « bâti » : le bimby par exemple est intéressant car il contribue à limiter l’extension urbaine, mais il ne garantit rien sur la qualité du bâti qui sera réalisé
 - → Fusionner la partie « construction » avec la fiche 32 ?
 - Et créer une fiche « limitation de l’extension urbaine » où apparaîtraient PLUi, Bimby etc ? »

Contribution n°10 – Claire Zuliani – 2/10/22

« Chère Agglomération,

Préoccupée non pas tant par les changements climatiques que par l'inaction ou le manque d'ambition des maigres actions généralement mises en place par les pouvoirs publics, j'avoue que j'attendais beaucoup de la publication de votre stratégie climatique.

Sans doute trop.

Certes, certaines actions citées sont de belles avancées (la mise en place d'un réseau de bus gratuit, qui rencontre énormément d'attentes), d'autres vont dans le bon sens (la dynamique générale du Projet Alimentaire Territorial, l'accès à de meilleures données de pilotage...)

Certes, même si vos épaules sont larges, je sais bien qu'elles ne peuvent tout porter. Rien que sur le sujet agricole, ce n'est pas vous qui décidez des attributions des terres à la place de la SAFER. Ce n'est pas vous non plus qui décidez des orientations de la Politique Agricole Commune définie au niveau européen. Et, bien que je connaisse moins les autres domaines, je présume que c'est du même aloi.

Bien que j'aie ces réalités en tête, j'ai malgré tout été déçue. Et attristée. Et énervée.

Comment ? Ce plan climat est principalement un répertoire d'actions déjà existantes, pour certaines déjà passées, pour bon nombre sans informations financières et avec un calendrier flou ? Ses indicateurs, lorsqu'ils existent, ne permettent pas de juger de l'état d'avancement des objectifs ?

Comment ? Les actions prometteuses, ou bien les actions à + fort enjeu, ne disposent pas d'un budget leur permettant d'avoir un plein impact (L'agriculture représentant 52% des émissions de GES, et 10% du budget affiché dans le PCAET par exemple) ?

Comment ? On met pas mal de moyens sur l'efficacité (de meilleures engins agricoles, des stations d'épuration + écologiques, un tourisme plus qualitatif...), et nettement moins sur la sobriété (la promotion d'une agriculture et d'une alimentation moins carnée, la réduction de la nécessité de traiter l'eau ou la réduction du tourisme...) alors qu'on sait que c'est le choix le + sûr pour faire baisser les émissions de GES et la pression sur la biodiversité ?

Comment ? Alors que l'urgence est là, à toquer à la porte ("salut, c'est moi le risque de rupture d'alimentation en eau potable !", "hey, c'est moi la fin de l'énergie pas chère et open bar !"), une grosse part des actions (1/3) et du budget porte juste sur des études et des diagnostics et non... des actions ?

Alors oui, la critique est facile, et l'exercice de définition d'une stratégie de lutte contre le changement climatique est un gros travail, ingrat, difficile et complexe. Mais nous n'avons pas le choix. Et je pense que vous le savez.

Je pense que vous avez conscience de l'urgence de la situation, je pense que vous avez conscience que chaque jour qui passe dans l'inaction nous éloigne un peu + de la possibilité d'atteindre les objectifs qui sont fixés.

Et si ça se trouve, même avec la meilleure volonté du monde, peut-être les objectifs ne seront-ils pas atteints.

Car les difficultés sont innombrables. L'Agglomération n'a pas des compétences ni des moyens extensibles à l'infini, les questions d'acceptabilité de mesures vues comme liberticides (d'autant

plus si elles sont injustes ou inéquitables) se posent de plus en plus... Après tout, l'Etat lui-même est hors des clous des accords de Paris, n'est-ce pas le signe que la tâche est trop hardue (réponse courte : non) ?

Alors quoi, baisser les bras car de toute façon on n'y arrivera pas ? Non, parce qu'il est toujours possible d'agir. Et qu'il est moralement injustifiable de ne pas chercher à sauver tout ce qui peut l'être, ou de ne pas faire son possible pour éviter toute souffrance évitable.

Alors finalement, compte tenu de ces constats, ce qui me heurte le plus dans ce plan climat est le **silence sur plusieurs enjeux majeurs, dans un contexte qui sera, quoi qu'on fasse, de plus en plus incertain et imprévisible** (instabilité climatique, économique, politique...).

1. Dans un contexte d'incertitude et d'urgence, quelle éthique d'action développer, quelle direction politique prendre ?

En attendant qu'un diagnostic côtier soit réalisé pour orienter vers la moins pire des solutions, faut-il consolider les digues existantes ou se pencher vers d'autres solutions ?

En attendant que le nouveau SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale, document réglementaire qui intégrera les enjeux climat, air, énergie et sur lequel l'énergie de l'Agglo s'oriente maintenant), soit finalisé (pas avant 2025-26, nous a-t-on dit), comment se positionner sur des enjeux de plus en plus forts : méthanisation, méga bassines, artificialisation... ?

La réponse n'est pas évidente, et on se trouve souvent sur une ligne de crête étroite pour s'orienter. Mais il est indispensable que l'éthique d'action et l'horizon politique de l'Agglomération soit définie, pour ne pas en rester à des mesures réactives prises dans l'urgence.

Personnellement, je m'appuie volontiers sur un cadre (sous forme d'un tryptique de questions) proposé par Valérie Masson-Delmotte, climatologue et rédactrice du dernier rapport du GIEC, pour juger de la pertinence d'actions à mener :

- est-ce que l'action envisagée nous prépare mieux à faire face à un climat qui change (enjeu d'adaptation) ?
- est-ce que l'action envisagée est néfaste ou bénéfique pour les terres et la biodiversité ?
- est-ce que l'action envisagée va conduire à verrouiller ou éviter des émissions de GES ?

On peut aussi s'appuyer sur le résultat de projets développés ailleurs avec succès pour apporter des solutions à certains enjeux dès maintenant, sans attendre la finalisation d'études.

2. Dans un contexte d'incertitude et d'urgence, comment faire pour minimiser les frictions et maximiser les actions ?

En règle générale, plus les ressources s'amenuisent, plus les tensions s'exacerbent. Il y a un enjeu extrêmement fort au développement de la cohésion sur le territoire, pour embarquer tout le monde dans la même direction, dépasser les blocages de l'acceptabilité et démultiplier les effets des actions menées.

Pour moi, l'Agglomération doit pleinement jouer un rôle de chef d'orchestre :

- Arpenter le territoire, écouter les gens (habitants et habitantes, chef.fes d'entreprise, [élu.es](http://elu.es) et agents municipaux...), comprendre leurs problèmes, partager le diagnostic, imaginer ****avec eux**** des solutions prenant en compte toutes les contraintes.

- Fédérer, synchroniser et faciliter le travail des acteurs de terrain qui oeuvrent déjà dans le sens de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques.

- En bref : partager la connaissance, organiser le dialogue, favoriser l'écoute, en toute transparence et dans une posture non descendante.

Sinon, il est fort probable que vos actions se heurteront à un mur de défiance.

3. Dans un contexte d'incertitude et d'urgence, comment préparer les populations à l'imprévu ?

Cela passe très probablement par le développement d'une culture du risque à l'échelle du territoire, sur laquelle notre pays, et notre territoire, sont très en retard.

Pour être parés face à toutes les situations, même celles qu'ils ne peuvent imaginer, les pompiers travaillent sur un panel des pires scénarios possibles et imagine les mesures à mettre en place. N'est-il pas temps d'imaginer les pires scénarios du territoire et de plancher ensemble dessus ?

Lorsque l'Agglomération sera prête à aborder ces différents points, qu'elle n'hésite pas à se tourner vers la société civile pour s'y pencher avec elle. Elle est disposée à vous aider.

Bien à vous,

Claire Zuliani »

Contribution n°11 – Les Vigilantes – 2/10/22

« Bonjour,

Dans le cadre de la consultation pour le PCAET, deux témoignages nous sont parvenus de façon anonyme, l'un nous demandant explicitement s'il était possible que notre association se charge de vous le transmettre, ce que nous avons accepté.

Craignant que le 2nd avis ait la même attente sans l'avoir demandé explicitement, nous nous permettons de vous le transmettre également, au risque que vous le receviez en doublon.

Quant à notre avis, il figure toujours dans les grandes lignes ici : <https://plan-climat.vigilantes.fr/pages/synthese/>.

Pour information, vous trouverez également la restitution des ateliers que nous avons organisés les 23 et 25 septembre ici : <https://plan-climat.vigilantes.fr/ateliers/>

Cordialement,

Les Vigilantes

Synthèse de nos observations et recommandations

Nous voulons un plan qui prenne en compte les retours qui lui sont fait

Certes, on peut comprendre que l'agglomération souhaite valider rapidement ce premier plan (après tout, il a fallu 4 ans pour le rédiger¹), mais l'expédier serait criminel.

Alors que les autorités² ayant l'obligation légale de donner leur avis sur le plan ont rendu leur évaluation au printemps dernier, il ne semble pas que l'agglomération ait retravaillé sa copie pour prendre en compte leurs remarques.³

Alors que l'agglomération a toute latitude pour fixer un délai de consultation publique qui permette à chacune et chacun d'en comprendre les enjeux, de se forger une opinion et de formuler des retours, elle a choisi de s'en tenir au **délai minimum** d'un mois.

Pourtant, le plan va avoir des incidences sur les 6 prochaines années, qui seront capitales pour garantir l'habitabilité de notre planète.

Il nous semble essentiel que l'agglomération prenne en compte les retours qui lui sont et seront fait.

Nous voulons un plan qui se donne les moyens d'atteindre ses objectifs

L'agglomération se donne des objectifs forts, en concordance, pour la plupart, avec les objectifs fixés au niveau national.

Pourtant, en étudiant les fiches actions, retranscription opérationnelle de la stratégie de l'agglomération pour atteindre ces objectifs, on peut craindre que ceux-ci ne soit pas atteints.

Les actions sont dans l'ensemble peu détaillées, manquent cruellement d'une estimation de leur contribution aux objectifs et d'information sur leur mise en oeuvre concrète (moyens financiers, moyens humains, calendrier de réalisation...).

Comme le pointe la Mission Régionale d'Autorité environnementale, "certaines [des actions] seront **trop peu efficaces à l'échelle de l'EPCI**, ciblant parfois des secteurs d'activités peu demandeurs en énergie ou peu émetteurs de gaz à effet de serre (gestion des déchets, de l'assainissement), ou un public trop restreint (agents de l'EPCI⁴, véhicules de l'EPCI). Certaines actions sont même **sans effet notable** pour atteindre les objectifs du PCAET (mise en oeuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques)."⁵

Nous voulons un plan qui fasse de la sobriété sa priorité

Le PCAET mise avant tout sur des améliorations techniques, sur l'électrification par exemple, sans parler de modification des usages. Cette orientation se confronte pourtant à des limites fortes : matières premières de plus en plus rares et chères, risque d'effet rebond...

La manière la plus efficace de réduire la pression sur notre environnement est pourtant simplement de réduire l'usage que nous en faisons.

Par exemple, si l'on considère les ordres de grandeur, manger moins de viande est l'un des leviers d'action les plus efficaces pour réduire son empreinte écologique.⁶ Pourtant, on ne trouve pas d'ambition ou de réflexion sur la réduction du nombre et de la taille des élevages ou sur la promotion d'une alimentation moins carnée.

Nous voulons un plan qui engage la réflexion sur la nécessaire redirection de certaines activités du territoire

On l'a vu cet été, certaines activités deviennent difficiles à maintenir dans le contexte d'un climat qui change : certains cours d'eau devenus non navigables, la chaleur limitant les capacités à sortir, certaines activités reposant sur l'utilisation d'un gazon en bon état voyant ce gazon griller, tensions en eaux accentuées par l'afflux de touristes...

Ces limitations vont s'amplifier, et, qu'on le veuille ou non, questionner la possibilité de maintenir toutes les activités qui existent et font vivre le territoire actuellement.

Pour que ces changements soient autant que possible accompagnés plutôt que brutalement subis, il est urgent de s'engager la réflexion sur un plan de redirection écologique : quelles sont les activités vouées à disparaître du fait des changements climatiques ? Quelles sont celles qu'il faudrait limiter pour garantir la sauvegarde d'autres activités + essentielles ? Comment accompagner l'évolution des structures ou les reconversions vers des métiers et activités plus résilientes ?

Ces réflexions doivent être collectives et impliquer un maximum de parties prenantes. Il s'agit d'enjeux politiques à accompagner consciencieusement.

Nous voulons un plan qui se donne les moyens d'accompagner réellement les populations dans les changements structurels nécessaires

L'accompagnement et l'engagement des habitantes et habitants de l'agglomération est l'un des parents pauvres du PCAET actuel (il ne semble pas y avoir de moyens humains dédiés à l'animation de l'ensemble du PCAET).

Pourtant, l'animation de ce type de démarche est absolument essentiel : pour pouvoir expliquer, accompagner mais aussi recueillir des retours du terrain qui permettent des inflexions de certaines actions pour qu'elles gagnent en efficacité.

Les changements qui seront impliqués par la mise en oeuvre d'un PCAET à la hauteur rencontreront probablement des oppositions, qui seront d'autant plus forte et frontale que les mesures paraissent être imposées d'en haut.

1. La réunion de lancement date d'octobre 2018. [↪](#)
2. Mission Régionale d'Autorité environnementale, Préfet de Région et Président du Conseil Régional. [↪](#)
3. si l'on se fie à l'intitulé des documents PDF mis à disposition du public au 27/08/22, les fiches actions présentées au public sont celles de février 2022, soit avant que les autorités aient rendu leur avis. Le projet de PCAET est pourtant supposé légalement intégrer des modifications tenant compte de ces avis. [↪](#)
4. Etablissement Public de Coopération Intercommunale, = Dinan agglomération [↪](#)
5. Les [fiches actions du PCAET de Montpellier](#) nous semblent par exemple autrement + détaillées [↪](#)
6. Sources : simulateur "[Nos gestes climat](#)" (excellent outil pour évoluer son empreinte carbone et mieux comprendre les ordres de grandeur !), [guide "Manger mieux, gaspiller moins"](#) de l'ADEME. [↪](#)

Contribution n°12 – Avis anonyme n°1 – 2/10/22

Avis anonyme n°1

Bonjour,

Après plusieurs lectures de ce PCAET, voici mon avis.

Le diagnostic est très agréable à lire, les schémas et leurs descriptions permettent de bien comprendre les différents enjeux. C'est pourquoi je concentrerai mes remarques sur le plan d'actions.

Suite à mes lectures, je finis avec une impression de document finalisé pour des raisons réglementaires, et sans objectif de présenter une planification de la stratégie Air-Énergie-Climat pour les années à venir, malgré que cette notion soit portée dans le nom même du document avec le P du "PCAET".

Cela se ressent par l'absence quasi systématique de calendrier, de prévision d'ETP, l'absence régulière de budget, et surtout l'absence totale d'objectifs chiffrés associés à un calendrier. Il est possible d'avoir des ambitions à propos des objectifs du PCAET, mais faute de rentrer dans le détail de comment les atteindre, ce document n'est rien d'autre qu'une déclaration d'intention de 450 pages.

Pensez-vous que nous pouvons nous satisfaire d'une déclaration d'intention alors que nous sommes en alerte sécheresse depuis le 13 juillet, que nous avons vécu plusieurs vagues de canicules cet été, que nous risquons de manquer d'eau potable dans 3 semaines et que nous serons nombreux à ne pas pouvoir nous chauffer comme il le faudrait à cause des coûts de l'énergie de cet hiver ?

Il nous faut un plan, et de la détermination pour agir rapidement et efficacement.

Or, si vous comptez agir, vous ne pourrez pas être efficace en agissant de façon verticale comme vous l'avez fait avec cette consultation. Il existe de nombreux outils et méthodes permettant de travailler de concert pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Vous avez choisi le strict minimum : une adresse mail et 3 cahiers numérotés, un article dans la presse. Aucune animation, aucune sollicitation des acteurs du terrain. Or il est à noter que si l'on est éloigné du numérique, et non lecteur de Ouest-France, il nous est impossible de savoir qu'une consultation est en cours, ce qui vous coupe d'une part non négligeable de la population, au lieu d'aller vers elle.

On entend de façon récurrente les élus se plaindre du manque de participation citoyenne, mais comment peut-on avoir envie de s'investir alors qu'au pire, il n'y a aucune animation, et au mieux, nous donnons notre avis mais n'en avons aucun retour ?

Il est temps de passer dans un nouveau mode de construction : Co-construire, par exemple en se faisant accompagner par des professionnels en éducation populaire qui sauront aider à s'exprimer chacun, et adopter les bonnes formules pour faciliter la co-construction (peut-être via <https://reseau.animacoop.net/?CarteAnnuaire> par exemple ?).

Les fiches-actions listent un grand nombre d'études qui doivent être faites, repoussant toujours plus loin le moment de réaliser des projets d'envergure pour s'adapter face aux changements climatiques. Mais nous n'avons pas ce temps. Nous subissons déjà plusieurs crises en parallèle (manque d'eau potable, chaleur, puis crise de l'énergie alors que l'hiver arrive), nous devons planifier ensemble pour faire face aux prochaines qui ne manqueront pas d'arriver, peut-être dans 2 ans, peut-être dès l'année prochaine ou le semestre prochain, vu à quelle vitesse les dernières se succèdent.

C'est pourquoi je pense que nous n'avons pas besoin d'un PCAET mieux rédigé, mais d'un changement de posture au sein de l'agglomération.

Si vous arrivez à le réaliser, vous pourrez faire face avec lucidité aux différentes difficultés, et vous serez soutenus par les citoyens de l'agglomération. Avec un plan, nous serons rassurés, nous saurons ce que nous avons à faire, et il ne manquera plus qu'à se mettre en action.

Cependant, si vous continuez à être dans une posture qui me semble être de résistance, à refuser de mettre de l'énergie dans la participation citoyenne / associative / acteurs engagés... et à ne pas planifier comme c'est le cas dans ce PCAET, alors nous subirons les différentes crises ce qui nous coûtera bien plus cher, en temps, en énergie et en argent.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le PCAET a-t-il vocation à être un document de planification pour Dinan Agglomération ?
 - Si oui,
 - à quelle échéance comptez-vous ajouter des objectifs chiffrés mesurables, afin de savoir si les actions prévues sont efficaces ?
 - quelles sont les actions prioritaires parmi les 38 fiches-actions rédigées ?
 - Si non, comment se renseigner sur la stratégie de Dinan Agglomération face au dérèglement climatique ?
- Pour quelles raisons la consultation citoyenne est-elle de seulement un mois alors que la longueur du document est telle qu'elle nécessite une implication considérable pour s'en emparer ?
- Pour quelles raisons la consultation citoyenne n'a-t-elle pas inclus une animation sur le territoire afin de solliciter l'avis d'un maximum de citoyens ?
- Y a-t-il des actions de participation citoyenne prévues dans les années à venir par Dinan Agglomération autour des enjeux portés par le PCAET ? Quels objectifs viseront-elles ? »

PCAET 2021-2026

Observations du Conseil de Développement de Dinan Agglomération .

Vous trouverez ci-dessous copie du courrier que nous avons adressé aux élus de Dinan Agglomération et notre analyse concernant la méthode utilisée pour cette consultation publique .

A l'attention de :

Copie :

Monsieur Le Président, Arnaud LECUYER

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents

Mesdames, Messieurs les Maires

Objet : Consultation Publique PCAET 2021-2026

Monsieur Le Président,

En janvier 2022, le Conseil de développement a fait parvenir au Vice-Président chargé des transitions de Dinan Agglomération une lettre permettant de donner un avis sur les fiches actions du PCAET qui nous avaient été partagés pour commentaire.

Et à l'époque, nous avons fait les 3 constats suivants :

- « La place non prépondérante de la sobriété et de l'efficacité énergétique dans le plan d'action ;
- Le manque de vision stratégique du plan d'action sur les impacts et conséquence du développement de nouvelles solutions de production d'énergie et de transition de certains secteurs (agriculture, filière bois-énergie) ;
- Un point de vigilance sur le partage de ces informations avec les citoyens. »

Le PCAET est désormais disponible en consultation publique. Et il est tout à fait clair que les 3 constats énoncés plus haut sont encore plus vrais maintenant qu'il y a quelques mois. Mais il nous semble important d'insister sur deux points.

1) La sobriété :

Ce mot est très fortement présent dans l'actualité et apparaît désormais comme une évidence après les récents événements climatiques qui ont traversé la France et les crises énergétiques qui perdurent depuis plusieurs mois au niveau mondial.

Or, ce mot est quasi absent de ce PCAET. **La sobriété devrait être le mot clé de ce nouveau PCAET.** Il n'est pas utile de revenir sur l'argumentaire que nous avons développé lors de notre précédent courrier. Le PCAET semble plutôt pencher pour les solutions technologiques visant principalement à améliorer l'efficacité du système.

Nous pouvons ajouter que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a également émis un avis assez critique sur le manque d'ambition du PCAET de Dinan Agglomération, notamment du point de vue de la sobriété (Avis délibéré n° 2022AB27 du 10 juin 2022).

2) La communication du PCAET

Nous regrettons fortement l'absence de **document de synthèse du PCAET**. La consultation publique offre aux citoyens la possibilité d'accéder à l'ensemble des documents, ce qui rend peu accessible sa lecture et sa bonne compréhension, notamment au regard de sa compréhension. Nous avons déjà mis le doigt sur cette problématique lors de notre précédent courrier, en demandant par avance, qu'un résumé du PCAET soit rédigé, avec des explications précises, accompagnées de schémas permettant de rendre la démarche compréhensible par tous.

Le Conseil de Développement est un organe qui se veut être le relais entre les élus de Dinan Agglomération et les Citoyens. Et dans ce sens, il nous paraît nécessaire et obligatoire de signaler qu'un document synthétique, compréhensible, concis et clair aurait été plus qu'utile pour faire le lien entre ces deux entités. Selon nous, c'est une absence qui ne facilite vraiment pas la consultation. Est-ce volontaire de rendre un tel document aussi peu accessible à la population qui va le voir s'appliquer dans leur quotidien ? Qui voudra, qui pourra réellement prendre le temps de lire les centaines de pages que comporte ce PCAET ?

Enfin, aucune réunion n'est, à notre connaissance, prévue pour présenter ce PCAET dans les communes de l'Agglomération, et faire ainsi une indispensable pédagogie autour d'un sujet incontournable tant il engage l'avenir de chacun.

Le temps presse pour permettre une révision à la hausse des objectifs de ce PCAET et une clarification de la communication de Dinan Agglomération envers ses citoyens.

Nous espérons, Monsieur Le Président, que ces remarques auront retenues toute votre attention et vous adressons nos salutations respectueuses.

Les membres du Conseil de Développement

septembre 2022

En complément de ce courrier nous souhaitons apporter les éléments de réflexions suivant .

- *Pour le diagnostic*
 - *certaines données utilisées sont anciennes (2010 pour certaines) voire erronées (hauteur des marées centennales notamment)*
- *Pour les fiches actions*
 - *Leur analyse fait apparaître que pour une bonne moitié il s'agit de lancer des études et à ce stade et compte tenu de l'urgence des problèmes il faut se concentrer sur ce qui peut être mis en œuvre immédiatement .*
 - *27 sur les 38 fiches proposées concernent les actions entreprises ou à entreprendre par l'EPCI et il ne semble pas que les citoyens aient leur mot à dire ,aussi nous ne ferons pas de commentaires .*
 - *80% du budget sont absorbés par ces 28 fiches soit environs 36 millions d'euros programmés,*
 - *11 fiches concernent les moyens de favoriser les actions possibles des habitants du territoire, pour un budget 8,6 millions d'euro,*

Force est de constater le peu de place laissé à l'action citoyenne .On peut également déplorer que pour quasiment toutes ces fiches aucun objectif précis n'est fixé. De vagues échéances qui ne permettent pas d'évaluer l'avancement, au moins annuellement .On est plus en face d'un catalogue de bonnes intentions que d'un vrai plan.

Rien qui donne envie , qui mobilise et fasse espérer une véritable transition sous peu alors qu'il y a urgence.

Sur ces 11 fiches :

4 fiches (1,2,3,4) ont pour sujet PRATIQUES AGRICOLES TERRE MER et ALIMENTATION ,

Les démarches entreprises semblent les plus participatives en intégrant les différents acteurs du monde agricole et la réflexion par bassin versant est

intéressante .

Reste que ce secteur représente 52% des émissions de GES et la seule amélioration des moyens de culture ne résoudra pas cette question .

1 Fiche (6) a pour sujet **PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU**

Expérimenter La gestion intégrée des eaux pluviales .

Il nous semble que sur ce sujet les réalisations sont nombreuses et variées et qu'il est possible dès aujourd'hui de fixer des règles contraignantes comme elles peuvent exister pour l'assainissement .

Pas de budget programmé ; comment cette action peut-elle fonctionner ?

5 fiches (8,11,12,13,16) ont pour sujet **PRODUCTION D'EnR ET MAITRISE DES CONSOMMATIONS**

Fiche 8 : Réaliser un Schéma directeur des énergies .

Il est invraisemblable que ce point n'ait pas été traité en priorité et il devrait être le socle sur lequel se construit ce PCAET . Comment peut-on faire des propositions sans même savoir ce qu'il est possible de faire !

Pour mémoire nous rappelons que le Conseil de Développement avait déjà évoqué ce point en 2018. L'urgence de le mettre en œuvre comme préalable à toute prise de décision .

Fiche 9,11,12,16 Promouvoir les EnR auprès des citoyens ,entreprises et agriculteurs .

La faiblesse des budgets , le flou des missions et des indicateurs ne démontre pas une grande volonté à réussir ce point particulièrement sensible et qui concerne l'ensemble du territoire.

Dinan Agglomération devrait concentrer toutes ses forces pour réussir cette partie du plan .

Les élus , les personnels, les associations doivent aller à la rencontre des habitants pour expliquer le sens des décisions prises . Apporter les corrections nécessaires après avoir étudiées les propositions entendues sur le terrain.

On peut comprendre que les éléments en notre possession ne favorisent pas ce travail ,indispensable, sur le terrain .Il est encore temps de corriger nos erreurs en

mettant au point un document exploitable par tous .

Identifier ce qui est réalisable et acceptable par tous avec des données chiffrées . Il faut rester simple et concret.

Informez toute les acteurs , sur des fréquences régulières, des avancées obtenues .

Et surtout arrêtons de confier toutes ces tâches aux seuls bureaux d'études qui le plus souvent n'exercent pas sur le territoire et considèrent qu'un atelier réunissant 20 personnes vaut pour un territoire de bientôt 100 000 habitants .

Allons chercher l'information là où elle se trouve

1 fiches (22) a pour sujet PRECARITE ENERGETIQUE DES MENAGES

Requalifier le bâti existant .

Cette fiche action assez complète , des objectifs , des délais , souffre d'un budget dont on se demande comment il suffira à la réaliser .

Il est compréhensible que la collectivité ne peut pas tout mais il faut absolument accélérer cette action tant d'un point de vue humain que d'un point de vue crise climatique .

Des collectivités se sont penchées sur ces problèmes et ont apportées des réponses innovantes . Nous devons nous en inspirer pour accélérer le rythme des rénovations .(Partenariat avec des banques ; travaux réalisés sans coûts pour le propriétaire avec hypothèques sur les biens)

Voilà pour les fiches existantes . De notre point de vue il manque une fiche SOBRIETE et 2 énergies ne sont pas évoquées l'hydrogène vert et la géothermie .

En conclusion proposer des alternatives aux filières fossiles est indispensable .
Encore faut-il s'interroger sur les impacts associés et ne pas aggraver les problèmes .
Ce qui est profitable à une taille donnée peut avoir des résultats catastrophiques
quand on change d'échelle .

Les citoyens de notre agglomération sont informés de la crise majeure qui se
présente à eux Ils sont disposés à agir . Il faut avoir confiance en leur intelligence .
Expliquer ,convaincre,rencontrer ; ce n'est jamais du temps de perdu . C'est mettre en
route une intelligence collective source de réalisations ambitieuses et acceptées par le
plus grand nombre .

Contribution n°14 – Sarah Scarott – 3/10/22

« Bonjour,

Je souhaite faire part de quelques observations dans le cadre de la consultation publique du PCAET de Dinan Agglomération.

De manière globale :

- Le PCAET manque d'indicateurs et d'objectifs chiffrés : quels résultats attendus (chiffres) pour chaque fiche action ? Quelle baisse des émissions de GES ? ...

- Y a-t-il également une approche systémique ? Une vision globale prenant en compte tous les secteurs ? (tout est interconnecté)

- Le travail de réflexion et d'action est-il fait avec les acteurs du territoire ? Il est primordial de partir des besoins des acteurs concernés et de favoriser l'implication de l'ensemble des parties prenantes. En ce qui concerne les citoyens, les impliquer, réfléchir et agir ensemble, permet aussi une meilleure acceptation.

- Dinan Agglomération utilise-t-elle des outils déjà existants ? Ex : le Shift Projet a édité l'ouvrage "Le Plan de Transformation de l'Economie Française (PTEF)" qui donne énormément de clés pour transformer l'économie et la rendre moins carbonée et plus résiliente. Ainsi que de nombreux rapports (et podcasts), dont certains sont spécifiquement à destination des collectivités.

- Formation des élu.e.s : à mon sens, toutes les collectivités devraient former massivement tou.te.s leurs élu.e.s aux enjeux du changement climatique. Il est nécessaire pour nos élu.e.s, étant donné l'urgence, de maîtriser le sujet.

Pour le détail, je n'ai pas écrit de remarques pour toutes les fiches actions. Je mets ci-dessous quelques notes en vrac. Je ne maîtrise pas les compétences qui entrent dans le champ de Dinan Agglomération, aussi peut-être certaines remarques ne rentrent-elles pas dans ce champ de compétences.

4) Encourager le développement d'un système alimentaire local résilient

- Quels changements profonds cultures / élevage ? Ex : le PTEF* vise une diminution d'1/3 de la production de lait, une division par 2 des produits de la pêche, une division par 3 des productions de viande bovine, de porc et volaille.

- Quel accompagnement des agriculteurs déjà en place, formations ? Que ce soit pour des changements de pratiques, mais aussi des reconversions !

- Gros enjeu sur le renouvellement de la population agricole : y a-t-il une stratégie bien définie pour augmenter le nombre d'agriculteurs, avec des systèmes agricoles durables et résilient ? Gros enjeux sur le foncier, l'accès à la terre !

16) Accompagner les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique

Peu ambitieux ? Qu'en est-il d'une politique globale de baisse des émissions carbone des entreprises ? Pour un point de départ, est-il recommandé aux entreprises de faire leur bilan carbone ?

23) Jouer la carte de la qualité pour les constructions nouvelles

Quelle politique pour les habitats légers ? + nous sommes sur un territoire avec beaucoup de résidences secondaires et résidences de tourisme => difficulté de se loger.

24) Mettre en œuvre le Plan de Déplacement Communautaire

- Qu'en est-il de la sensibilisation des populations, quelle stratégie ? Démarche ascendante : partir des besoins et contraintes de la population.
- En lien également : la redynamisation des centres bourgs, commerces de proximité pour réduire les besoins en transport. Sensibilisation des entreprises autour du télétravail ?

25) Créer et mettre en œuvre un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

Semble bien peu ambitieux.

30) Impulser une dynamique d'économie circulaire

- Prometteur sur le papier mais qu'est-ce qui a été mis en place concrètement ? "2019-2022 Mise en œuvre du programme TER"
 - Quelle est la politique de Dinan Agglomération pour réduire drastiquement la quantité de déchets sur le territoire ? + Quelle stratégie pour augmenter le recyclage des plastiques ?
- Réduire le gaspillage alimentaire : le PTEF* préconise de diviser par 4 les pertes et gaspillage alimentaires d'ici 2050.

31) Elaborer et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

- Sera difficile sans un changement plus global des pratiques des entreprises (difficile de réduire drastiquement ses déchets en supermarché...)
- Depuis 2019 y a-t-il une baisse des quantités de déchets ?

33) Développer la prise en compte du développement durable dans les équipements et évènementiels culturels

- Impact faible : voir + grand !
- Voir rapport du Shift Project : "Décarbonons la culture" <https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/>
- Exemple le "Ouikit" de la Maison du déchet

37) Sensibiliser, informer et accompagner au changement

- Quelle stratégie pour toucher des publics éloignés de ces sujets ?
- Contraindre les entreprises avant tout ! Exemplarité : les citoyens trouveront toujours injuste si les entreprises, les politiques, ne font pas d'abord preuve d'exemplarité.

Merci d'avoir lu jusqu'au bout ! En espérant que vous prendrez en compte les retours reçus dans le cadre de cette consultation publique.

Bien cordialement,

Sarah Scarrott

* PTEF : Le Plan de Transformation de l'Economie Française ([Climat : le Plan de transformation de l'économie française | Shift Project \(ilnousfautunplan.fr\)](#)) »

Contribution n°15 – Thierry Boutet – 3/10/22

« Monsieur le Président de Dinan Agglomération

Du 1er septembre au 3 octobre 2022, les habitants de Dinan Agglomération sont invités à prendre connaissance du projet du PCAET et à faire remonter leurs remarques et initiatives.

Nous souhaiterions donner notre avis notamment sur la production locale d'énergie.

Les fiches actions 8 à 16 portant sur l'économie ou la production d'énergie sont deux types :

- des fiches décrivent des actions concrètes mais qui correspondent à des actions déjà engagées et de la compétence directe de Dinan Agglomération.
- les autres fiches sont plutôt des actions d'études et/ou d'analyses avec une planification à moyen/long terme (2026) sans objectif concret.

En clair, les actions relevant de l'initiative privée semblent peu soutenues tant au niveau des objectifs que des moyens financiers alloués.

Dinan Agglomération pourrait-il notamment être plus concret et plus ambitieux sur la fiche action n°11 Promouvoir les projets citoyens d'EnR ?

- Le calendrier ne prévoit pas une action clairement détaillée avec des étapes annuelles pour accompagner les projets citoyens.
- La seule mention d'indicateurs de suivi jusqu'en 2026 ne peut augurer une priorisation de Dinan Agglomération pour accompagner les actions concrètes et encourager les citoyens à se mobiliser.
- Pourrait-on compléter cette fiche, en s'assurant par exemple que des moyens de communication facilitent la mise en commun des initiatives de projets afin de favoriser la convergence des initiatives citoyennes ?

La responsabilité collective et citoyenne devrait être plus largement encouragée par Dinan Agglomération pour soutenir l'initiative privée et citoyenne. Les seules actions de la compétence de Dinan Agglomération ne peuvent répondre à elles seules à l'ambition des enjeux environnementaux !

Pour conclure et de manière plus générale, pourquoi semble t-on observer que la communication institutionnelle de Dinan Agglomération ressemble davantage à une communication minimaliste, légale et réglementaire plutôt qu'à un véritable outil de concertation et de participation citoyenne à la politique locale ?

En vous remerciant,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Thierry BOUTET »

PCAET - Dinan agglomération

Consultation publique PCAET 2021-2026

Le conseil communautaire de Dinan Agglomération a porté à la connaissance du public un projet de Plan Climat Air Energie Territorial. Et dans un arrêté du 28 juin 2022, le Président de Dinan agglomération a invité le public à formuler des observations, entre le 1^{er} septembre et le 3 octobre 2022.

Mes observations portent sur les fiches actions ; et plus particulièrement les fiches 21 à 23 détaillant les projets en matière d'habitat, correspondant, parmi les 6 enjeux thématiques à celui de la précarité énergétique des ménages.

Les documents portés à notre connaissance font état d'études réalisées ; donnent des éléments chiffrés intéressants et cible des objectifs en matière d'habitat existant à rénover, et de « qualité pour les constructions nouvelles ». Il y a la perspective d'une ambition pour l'agglomération ; qui s'accompagne d'une question.

Quel élan pour ces projets ?

Les conditions favorables à un projet d'envergure pour notre région sont-elles réunies ? Autrement dit, quelle peut être la réponse d'une population qui devra nécessairement être acteur et moteur dans cette dynamique pour qu'elle soit effective, et que les résultats escomptés soient réels, mesurables et encourageants pour « cette course de fond » que représente un PCAET ?

- **L'information :**

Il faut être un visiteur régulier du site de Dinan Agglomération Actualités pour savoir qu'un PCAET était en cours d'élaboration. L'information est là, mais est-elle accessible ?

Nous mesurons aujourd'hui les enjeux d'un PCAET dans cette situation d'urgence énergétique, mais comment être au plus proche des habitants pour les sensibiliser ?

Aurait-il été ambitieux de demander aux municipalités – qui ont certes de nombreux dossiers à traiter – de relayer cette information ? Ou bien d'avoir un correspondant sur un projet qui s'inscrit dans du long terme ?

- **La consultation :**

Les consultations et enquêtes publiques proposées dans le cadre du PLUiH recueillent bon nombre d'avis et d'observations.

Il serait souhaitable qu'il en soit de même pour le PCAET ; la participation des habitants correspondant à la connaissance du sujet, la prise en compte des enjeux, et le signe d'un engagement comme acteurs.

Il est fort possible que la durée d'une consultation soit règlementée. Mais que peuvent faire des particuliers habitants l'agglomération pour s'emparer du dossier et émettre une observation ?

Comment rendre réellement publique une consultation qui doit être une invitation à porter un regard et une action vers notre avenir proche ?

- **L'élan :**

En matière d'habitat les acteurs sont multiples depuis le particulier portant son projet jusqu' à l'artisan en passant par l'architecte, les services administratifs et les élus.

Le projet d'une Maison de l'Habitat - fiche 21 – énumère bien tous ces partenaires, et l'intérêt de les faire œuvrer ensemble. Mais à ce jour quels sont ceux qui sont en mouvement si l'information et la consultation n'ont pas eu l'écho espéré ?

La même question que précédemment pourrait être posée : **Serait-il ambitieux de demander aux municipalités d'avoir un correspondant « habitat » qui fasse connaître et relaie les compétences et actions de la Maison de l'Habitat ?**

Dès aujourd'hui !

Sur la page du site qui présente le projet de PCAET, il est fait mention de la période de consultation publique 2021-2026. « Le Conseil communautaire a arrêté la version du projet ... permettant de mettre en place une consultation auprès du public avant d'acter définitivement le PCAET. » C'est là qu'intervient la période d'un mois qui se termine aujourd'hui.

Si les partenaires et les acteurs au plus proche des habitants ne s'engagent dans cette dynamique qu'au terme de la consultation – soit 2026 – comme annoncé, la mise en œuvre et l'application du PCAET n'interviendront guère avant 10 ans.¹

Ce qui éloigne la perspective de résultats mesurables. **Au regard de l'enjeu, il serait souhaitable de considérer ce qui pourrait déjà être réalisé pour informer et mobiliser tous les acteurs.**

Voici trois propositions concrètes, qui dès aujourd'hui peuvent conduire à mobiliser et faire connaître le projet du PCAET :

1. Dans le cadre du PCAET, à court terme, serait-il envisageable de réunir des professionnels du bâtiment (Architectes / Maîtres d'œuvre / Métiers du bâtiments / intervenants pour le PCAET...) et les élus pour établir une « Charte des Bonnes Pratiques » avec des conseils et des préconisations pour une réussite du PCAET ?²
2. A chaque particulier qui fait la demande d'un permis de construire, ne pourrait-on pas remettre cette Charte des bonnes pratiques ?
3. En attendant la Maison de l'Habitat, un annuaire des intervenants et conseils agissant dans le domaine de l'habitat et solidaires de cette Charte pourrait-il être établi ? Annuaire facilement accessible pour les habitants.

¹ - La mise en application d'un texte portant une décision attendue de tous suppose souvent un délai de mise en œuvre concrète. A titre d'exemple : le 11 février 2005, l'Assemblée Nationale vote la « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Le 19 juin 2022, un député était élu - ne se déplaçant qu'en fauteuil – pouvait constater que les locaux où la loi avait été votée 17 ans plus tôt, ne lui étaient pas accessibles.

² - Ces conseils et préconisations pourraient prendre la forme d'un document dans le style de celui qui a été diffusé pour nous inviter à réduire notre consommation d'eau ; « Les Ecogestes, ce n'est pas la mer à boire ! »

Comme je l'ai dit précédemment, tous les documents mis à la disposition du public pour cette consultation sont de réels documents de travail. Ils supposent un investissement en temps dont tout le monde ne dispose pas, ou bien n'est pas prêt à donner.

Personnellement, et bien qu'ayant lu l'information d'une consultation sur le site de Dinan Agglomération, c'est en assistant au Conseil municipal de Lanvallay que l'information sur les enjeux du PCAET, présentés par une habitante, m'a décidé à apporter cette contribution.

En espérant retenir votre attention.

Lundi 3 octobre 2022.

M. BERRE Guénolé



REPONSE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE A LA CONSULTATION PUBLIQUE PCAET DINAN AGGLOMERATION – 03 OCTOBRE 2022

1 - Un objectif de réduction des émissions de GES incompatible avec la souveraineté alimentaire

Les trajectoires nationale (SNBC) et régionale (SRADDET) de réduction des GES agricoles sont de - 46 % à horizon 2050. Cet objectif est moins élevé que pour les autres secteurs émetteurs, n'en est pas moins aussi voire plus ambitieux compte-tenu des spécificités des GES agricoles. En effet, ils sont majoritairement non énergétiques et donc liés aux pratiques agricoles mais surtout aux volumes produits. La souveraineté alimentaire conduit donc à un niveau incompressible de GES agricoles, une fois l'ensemble des leviers d'optimisation mis en œuvre. Il convient par ailleurs de préciser que cet objectif va au-delà des émissions des exploitations agricoles car il intègre, dans la SNBC des questions alimentaires comme le gaspillage et les modes de consommation.

Pourtant, vous avez choisi de porter l'objectif de réduction des émissions de GES agricoles de Dinan Agglomération à - 75 % à horizon 2050, ce qui nous semble incompatible avec la souveraineté alimentaire. L'agriculture du territoire est certes exportatrice aujourd'hui, mais pourra-t-il en être autrement demain ? Les territoires ruraux ont vocation à répondre aux besoins alimentaires des territoires urbains, d'autant plus dans les régions comme la nôtre qui seront les moins impactées par le changement climatique.

L'explication donnée page 41 du Tome 2 est arithmétique et n'est donc pas justifiée par des orientations politiques : *"afin d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle de Dinan Agglomération, l'objectif de réduction du secteur de l'agriculture a été revu de -46% à -75% pour 2050."*

Cela nous conduit à vous interroger sur 3 points :

1/ Pourquoi vouloir atteindre cet objectif national de neutralité carbone à l'échelle d'un EPCI, d'autant plus quand le secteur forestier n'y est pas développé ? En effet, dans la SNBC, près de 70 % du stockage de carbone est lié à la forêt et aux produits du bois. La contribution de chaque territoire dépendra donc de ses caractéristiques.

2/ Comment le potentiel de stockage de carbone de l'agriculture a-t-il été estimé ? Cette évaluation conditionne en effet les émissions de GES agricoles. Prend-elle bien en compte les pratiques actuelles sur le territoire d'utilisation d'engrais organiques, de couverture de sol et de rotation ? Elles sont parfois loin des moyennes nationales. Comment l'impact de la baisse du cheptel bovin (incontournable dans un scénario où les GES sont réduits de - 75 %) sur les surfaces en prairies est-il intégré ? L'affirmation selon laquelle *"les prairies permanentes [seront] préservées grâce à l'augmentation de la part des cheptels élevés en plein air"* demande à être prouvée.

3/ Quel est l'impact d'une telle baisse des volumes produits sur le visage de l'agriculture du territoire ? Nous ne défendons pas leur maintien, la baisse du cheptel est

de toute façon d'ores et déjà amorcée. Toutefois, **vous devez mesurer pleinement les conséquences de cette baisse colossale des GES agricoles sur le territoire avant de l'entériner.**

2 - Evolution des actions "bassin-versant" en contradiction avec les enjeux décrits dans le PCAET

En 2022, le volet agricole du programme "bassin-versant" Rance aval - Faluns - Guinefort s'est limité à l'animation du programme d'actions de l'aire d'alimentation des captages de la Ville Bezie et de Carméroc. Les actions liées à la lutte contre l'érosion et la conservation de la matière organique des sols menées sur l'ensemble du bassin versant ainsi que le travail sur les échanges parcellaires ont été arrêtées.

En cohérence avec les enjeux décrits dans le PCAET de l'EPCI, ces actions devraient être réintégrées dès 2023 au programme "bassin-versant".

3 - Un manque de lisibilité entre la stratégie de baisse des GES et les objectifs du programme d'actions au niveau agricole

Comme nous l'avons dit précédemment les objectifs de baisse de GES définis par Dinan Agglomération nous semblent, par rapport au niveau national, particulièrement ambitieux. En outre, nous sommes surpris de ne pas trouver la traduction de cette ambition dans le programme d'actions qui reprend les actions déjà en cours sur le territoire. En effet il y a un nombre important de fiches mais pas de fiche action claire sur la diminution des émissions de GES et la séquestration du carbone au niveau agricole avec des indicateurs atteignables en lien avec les objectifs définis dans la stratégie.

Une enquête menée par la Chambre d'agriculture et Dinan Agglomération avec le partenariat de l'ADEME (ACTE 1) a été menée sur le territoire en 2021 pour interroger les agriculteurs sur leurs pratiques et leurs souhaits de progression sur le sujet du changement climatique et de la séquestration de carbone.

Cette enquête a notamment permis de définir un ordre de priorité des actions agricoles à mettre en place. Il en ressort ceci :



Hiérarchisation par nombre d'agriculteurs.trices intéressés au sein de chaque thématique

	Action	Nb de personnes intéressées par l'action
Arbres et bocage	Valoriser le carbone stocké par les haies	45
	Trouver des débouchés au bois d'entretien du bocage	30
	Planter des haies	28
Production d'énergies renouvelables	Installer du solaire photovoltaïque	31
Carburant agricole	Faire de l'échange parcellaire	34
Gestion des déjections animales	Couvrir mes fosses	22
Cultures	Travailler les cultures associées	37
	Travailler les nouvelles cultures ou mélanges	36
	Travailler l'allongement des rotations	29
	Être plus autonome en protéines	34
Bovin Lait	En savoir davantage sur les diagnostics carbone et les dispositifs du marché du carbone	26
	Travailler le nb de génisses à élever	25
	Travailler sur le choix de nouvelles espèces fourragères	25
Bovin Viande	En savoir davantage sur les diagnostics carbone et les dispositifs du marché du carbone	5
	Travailler sur le rendement des prairies	4
Porc	Améliorer l'efficacité alimentaire/protéique de mon élevage	8
	Favoriser une provenance plus locale de mes matières premières	8
	Investir dans du matériel économique	7
Volaille	Isoler mes bâtiments	2
	Installer une chaudière bois pour mes bâtiments	2



Dans le programme d'actions de Dinan Agglomération, ces éléments se retrouvent de manière dispersée dans différentes fiches notamment celles-ci :

Action n°1 – Favoriser la transition agroécologique des exploitations agricole : les actions évoquées sont surtout liées à l'objectif d'amélioration de l'eau avec des indications quand celles-ci permettent également l'amélioration du stockage du carbone ou la diminution des émissions de GES (ex : regroupement parcellaire, suivi litter bags, prairies, diversification culturale des assolements, ajustement de la fertilisation, gestion des intercultures, couverts végétaux ...)

Action n°2 – Gérer durablement le maillage bocager et fiche n°12 Structurer une filière locale bois-énergie. Ces fiches correspondent aux souhaits des agriculteurs voulant planter plus de haies, avec cette nuance à prendre en compte. Dans les réponses à l'enquête, les agriculteurs ont largement convenu avoir besoin d'un accompagnement complet sur l'entretien et la valorisation du bois issu des haies pour que cette activité ne pèse pas sur leur exploitation au niveau financier et en termes de charge de travail. Grâce aux fonds LEADER, Dinan Agglo mène un travail sur la valorisation, ce qui est très favorable à cette action. Nous insistons sur le fait qu'il convient de ne pas oublier toutes les attentes de la profession au niveau de l'entretien qui manque à ce jour sur le territoire (besoin en main d'œuvre, outils adaptés ...).

Action n°3 – Expérimentation et déploiement des Paiements pour Services Environnementaux

Nous sommes favorables à la poursuite de cette expérimentation qui permet de reconnaître les efforts des agriculteurs en termes d'amélioration de la qualité de l'eau et qui apportent des bénéfices sur le volet changement climatique et séquestration de carbone. Encore une fois cette fiche n'est pas directement liée au changement climatique bien que les actions y contribuent. Nous insistons sur l'importance de toujours mettre en place les moyens d'une

concertation approfondie permettant une prise en compte des contraintes professionnelles des agriculteurs. En effet l'ajout du label haie sans concertation préalable avec les agriculteurs avait été vivement regretté dans la mise en place des PSE sur le territoire.

Action n°4 – Encourager le développement d'un système alimentaire local résilient

Ici nous retrouvons un programme d'actions intégré dans une fiche mais sans actions détaillées ou de budget précisé en face des axes prévus

Extraits : *axe 26 – Assurer la promotion et développer les filières locales et de qualité pour l'alimentation humaine, Axe 29 – Accompagner les pratiques agricoles et la production d'énergies renouvelables et les actions définies dans le cadre du PCAET ...*

Action n°13 – Étudier et accompagner la production d'ENR dans le monde agricole

Dans cette fiche l'objectif de production n'est pas défini. Quels indicateurs ? Quel potentiel d'atténuation des GES ?

Dans un souci de cohérence entre le document stratégique et le programme d'actions, on peut regretter qu'à chaque fois les fiches ne mentionnent pas les indicateurs de baisse de GES/ stockage de carbone à atteindre idéalement pour correspondre aux objectifs globaux de diminution de GES de Dinan Agglomération. Des références existent pour certaines actions et ont été transmises dans le rapport ACTE de la Chambre d'agriculture. En effet des potentiels d'atténuation des GES de certaines pratiques agricoles sont précisés dans l'étude INRA Pellerin, 2013. Nous regrettons qu'il n'y ait pas une ou plusieurs fiches action clairement liée aux attentes des agriculteurs sur les actions à mener au niveau du changement climatique avec notamment les thématiques travaillées par des partenaires comme la Chambre d'agriculture, la Région, l'ADEME : diagnostic carbone et accès au marché du carbone, travailler les nouvelles cultures ou mélanges, l'isolation des bâtiments agricoles, le développement des légumineuses etc.

4 - Des objectifs peu explicites de développement de la production de biogaz

Les objectifs de couverture des besoins énergétiques du territoire par les énergies renouvelables en général et la méthanisation en particulier ne sont pas clairs. On trouve plusieurs chiffres selon les pages car plusieurs études relatives à la méthanisation ont déjà été menées : une étude du potentiel a déjà été réalisée en 2012 dans le cadre du SCOT et une autre en 2021 dans le cadre du projet ACTE. Pourtant, le document du PCAET renvoie à un futur "schéma directeur des énergies" qui fait l'objet de l'Action n°8, prévue pour 2023 sans que les agriculteurs soient identifiés parmi les cibles ni leurs représentants parmi les partenaires.

Compte-tenu du contexte énergétique actuel en France et des problématiques d'acceptabilité rencontrées par les porteurs de projet, une clarification de la position de Dinan Agglomération sur le développement de la méthanisation est indispensable. Et elle ne saurait attendre encore une nouvelle étude.

De plus, nous vous rappelons l'importance d'intégrer le potentiel d'atténuation des émissions de GES que constitue la méthanisation dans la stratégie territoriale. En effet, l'ADEME l'identifie comme le principal levier¹ en Bretagne.

De plus, **nous demandons à ce que la profession agricole soit associée à l'élaboration du futur schéma directeur des énergies.**

Fait à Taden, le 03/10/2022

Thierry Houël, agriculteur à St Carné, élu Chambre d'agriculture de Bretagne et référent territoire de Dinan

Marie-Christine Le Crubière, agricultrice à Plélan-le-Petit, élue Chambre d'agriculture de Bretagne et référente suppléante territoire de Dinan, élue MSA

Contacts suivi du dossier :

- Charlotte Quénard, chargée de mission Climat, Air, Énergie, Déchets, Santé-Environnement
Chambre d'agriculture de Bretagne - Mail : charlotte.quenard@bretagne.chambagri.fr / Tel: 02 96 79 22 07 / Port. : 06 30 69 51 70

- Justine Choquer, Chargée d'études Politiques territoriales environnementales Chambre d'agriculture de Bretagne – Mail : justine.choquer@bretagne.chambagri.fr / Port : 06 38 31 34 78

¹ "Leviers techniques pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole en Bretagne", ADEME, septembre 2021

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5057-leviers-techniques-pour-l-attenuation-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-agricole-en-bretagne.html>

Contribution n°18 – Valentin Lasserre – 4/10/22

« Bonsoir,

Vous trouverez ci-dessous mes observations sur le plan climat. Désolé pour le retard, j'espère qu'il n'est pas trop tard...

Merci à vous.

Valentin LASSERRE

Sur le volet habitat :

Sauf erreur de ma part, vous ne parlez pas d'habitat passif. Or, ce type d'habitat semble incontournable demain... La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas !

Envisager une modification de PLU prévoyant un % d'habitat passif créé, accompagner financièrement les porteurs de tels projets (une aide symbolique pour faire labeliser leur maison par exemple : cela coûte 2 000 € par projet en moyenne mais je suis certain que ce genre d'incitation permettrait de développer les initiatives)

Un deuxième point : encourager l'utilisation de matériaux bio-sourcés et locaux : une aide à la connaissance des matériaux locaux serait intéressante (qu'est ce qui est produit sur le territoire ou pas loin ?) et potentiellement une aide financière (idem, même symbolique) pour l'utilisation de ces bio-sourcés.

Ex : pour notre maison passive en construction, isolation en fibre de bois = surcote de 10 000 € par rapport à une isolation laine de verre : une contribution serait intéressante et encouragerait ce mode de construction.

Troisième point : la qualité de l'air intérieur

Sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur et prôner le développement des VMC doubles flux. Au-delà de l'intérêt écologique de récupération de chaleur, les VMC double flux permettent un renouvellement sain de l'air intérieur !

Quatrième point : aller plus loin qu'accompagner les collectivités sur les éco-quartiers. Rendre obligatoire une démarche d'éco-quartier ou éco-responsable pour chaque nouvelle construction de lotissement ou autre.

Cinquième point : engager une réflexion sur la bétonisation : on n'est pas obligé de bitumer tous les trottoirs, atteindre un taux de trottoir végétale serait favorable pour l'écoulement de l'eau et sa récupération !

Sur le volet gestion des eaux pluviales :

Modifier le PLU pour y intégrer, pour toute nouvelle construction ou rénovation, une gestion intégrée des eaux pluviales (pour au moins le jardin et les WC) --> Ce serait des milliers de litres d'eau potable économisées par jour... A l'heure des sécheresses, ceci n'est pas anodin !

Déplacements :

- Réaliser un plan vélo ambitieux ! (pas eu le temps de lire ce qui est fait)
- Développer les réseaux de bus : s'assurer les correspondances sont cohérentes
- Taxer encore plus fort les places de stationnement payants quand le bus peut-être utilisé

Sur le volet déchets :

Développer l'utilisation de compost individuel et collectif en favorisant leur inscription dans l'environnement (mise à disposition, sensibilisation)

Taxer les déchets (redevance incitative) permettant de faire changer de comportement au consommateur

Réaliser des journées portes ouvertes de l'incinérateur ou usine de recyclage pour sensibiliser le citoyen

Développer les poubelles collectives (les gens devront se déplacer pour aller aux poubelles donc moins de poubelles).

Sur le volet achat local :

- Faire connaître l'ensemble du réseau de producteurs locaux (aujourd'hui, une multitude d'endroits pour accéder à ces informations)
- Mener une étude comparative d'un panier moyen acheté en grande surface et du même panier moyen acheté chez les producteurs locaux --> sensibilisation des gens sur le fait qu'acheter local, c'est pas si cher que cela et c'est possible pour 80% des produits

Voilà pour mes remarques. Globalement, vous reprenez les idées dans le PCAET mais je trouve que vous n'allez pas assez loin. A l'heure de l'obligation de transition, je pense qu'il faut être plus contraint pour amorcer véritablement cette transition... En tout cas, beau premier travail qui ne demande qu'à aller plus loin !

Je suis à votre disposition pour en échanger avec vous.

Valentin LASSERRE »